

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 06272

Numéro SIREN : 399 361 468

Nom ou dénomination : GazelEnergie Generation

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2021 sous le numéro de dépôt 26479

**GazelEnergie**

**2020**

**ETATS FINANCIERS  
GAZELENERGIE GENERATION  
SAS**

## ANNEXE

<b>BILAN AU 31/12/2020</b>	<b>02 - 03</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020</b>	<b>04 - 05</b>
<b>ANNEXES AUX COMPTES</b>	<b>06 - 30</b>
<b>I. PRESENTATION ET HISTORIQUE DE LA SOCIETE</b>	
<b>II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2020</b>	
<b>III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
<b>IV. NOTES SUR LE BILAN</b>	
<b>V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	
<b>VI. INFORMATIONS DIVERSES</b>	

## BILAN AU 31/12/2020

ACTIF (en €)	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	148 440	148 440		
Concessions, brevets et droits similaires	6 606 826	5 537 343	1 069 482	476 936
Fonds commercial	36 235 573	36 235 573		
Autres immobilisations incorporelles	236 527		236 527	1 249 926
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	49 301 105	39 620 740	9 680 365	9 851 855
Constructions	271 627 851	271 459 876	167 976	1 060 303
Installations techniques, mat. et outillage	1 765 954 746	1 765 162 527	792 219	278 519 726
Autres immobilisations corporelles	5 518 119	4 860 447	657 672	877 957
Immobilisations en cours	2 561 009	1 537 656	1 023 353	5 122 310
Avances et acomptes	31 279		31 279	31 279
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	45 130 271		45 130 271	43 930 271
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	470 403		470 403	464 709
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 183 822 149</b>	<b>2 124 562 603</b>	<b>59 259 547</b>	<b>341 585 272</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	69 973 608	28 893 553	41 080 055	118 637 411
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	717 175		717 175	4 899 642
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	46 450 831	11 540	46 439 291	56 257 645
Autres créances	19 100 304		19 100 304	15 217 536
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	381 814	381 814		
Disponibilités	3 089 774		3 089 774	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	11 319 017		11 319 017	3 359 959
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>151 032 523</b>	<b>29 286 907</b>	<b>121 745 616</b>	<b>198 372 192</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actifs				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 334 854 672</b>	<b>2 153 849 510</b>	<b>181 005 163</b>	<b>539 957 465</b>

## BILAN AU 31/12/2020

PASSIF (en €)	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel	204 187 965	204 187 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport	70 003 003	70 003 003
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 602 569	15 602 569
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	9 710 081	9 710 081
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 083 321 476	-1 239 040 186
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-91 993 380</b>	<b>155 718 710</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	20 961 473	42 724 219
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-854 849 764</b>	<b>-741 093 638</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	30 697 094	29 044 444
Provisions pour charges	417 793 354	383 985 204
<b>PROVISIONS</b>	<b>448 490 448</b>	<b>413 029 648</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	12 986	12 986
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 419 331	89 601 786
Dettes fiscales et sociales	24 639 674	69 625 757
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	775 310	7 767 070
Autres dettes	482 577 304	594 008 832
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	33 939 873	107 005 025
<b>DETTES</b>	<b>587 364 479</b>	<b>868 021 455</b>
Ecart de conversion passifs		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>181 005 163</b>	<b>539 957 465</b>

## COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2020

(en €)	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>242 884 232</b>	<b>1 419 390 151</b>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	154 520 561	25 292 819	179 813 380	1 187 539 413
Production vendue de services	23 409 007	4 484 630	27 893 636	36 852 447
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>177 929 568</b>	<b>29 777 449</b>	<b>207 707 016</b>	<b>1 224 391 859</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			14 928 886	32 087 597
Autres produits			20 248 329	162 910 695
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>363 028 938</b>	<b>1 479 436 693</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 676 407	96 376 182
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			801 787	-22 294 693
Autres achats et charges externes			204 866 041	1 237 563 507
Impôts, taxes et versements assimilés			12 529 890	18 434 190
Salaires et traitements			24 163 716	31 610 085
Charges sociales			15 411 775	20 518 169
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			552 195	5 771 592
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			27 458 703	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			35 599 947	58 085 527
Autres charges			21 968 478	33 372 134
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-120 144 706</b>	<b>-60 046 542</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>7 674 301</b>	<b>867 831</b>
Produits financiers de participations			7 554 771	837 690
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			116 560	30 141
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			2 970	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>807 857</b>	<b>1 589 963</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			7 500	87 500
Intérêts et charges assimilées			522 885	1 502 023
Différences négatives de change			277 472	440
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>6 866 444</b>	<b>-722 132</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-113 278 262</b>	<b>-60 768 674</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

(en €)	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>960 216 161</b>	<b>389 400 973</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			56 658	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			703 664 330	672 622
Reprises sur provisions et transferts de charges			256 495 173	388 728 352
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>938 931 279</b>	<b>172 913 589</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 166 573	2 185 085
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			731 057 251	56 160
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			206 707 455	170 672 344
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>21 284 882</b>	<b>216 487 385</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>1 210 774 694</b>	<b>1 809 658 955</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>1 302 768 074</b>	<b>1 653 940 245</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-91 993 380</b>	<b>155 718 710</b>

# ANNEXES AUX COMPTES

## I. PRESENTATION ET HISTORIQUE DE LA SOCIETE

En 1995 il a été opéré au regroupement des activités électriques relevant jusqu'alors des Établissements Publics du Groupe Charbonnages de France dans un nouvel ensemble filialisé auquel ont été apportées les centrales électriques des Houillères de Bassin et les participations que détenaient celles-ci dans les sociétés S.E.T.N.E, S.E.T.C.M, SODELIF et SOPROLIF. Cet ensemble est fédéré par une société holding, Société Nationale d'Électricité et de Thermique (S.N.E.T.).

En 2001, CdF (Charbonnages de France) a cédé à la société ENDESA EUROPA, S.L.U. 30 % du capital de la S.N.E.T.

En septembre 2004, ENDESA EUROPA, S.L.U. est devenu actionnaire majoritaire en acquérant 35% supplémentaires détenus jusqu'à alors par CdF.

En 2005, il a eu lieu la fusion des sociétés SETNE, SETCM et SODELIF au sein de la SNET SA et en 2009, il a été opéré à la fusion de la société SOPROLIF au sein de la SNET SA.

En juin 2008, EON EUROPA est devenu actionnaire majoritaire en acquérant 65% détenus jusqu'à alors par ENDESA EUROPA, S.L.U.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, EON EUROPA a cédé sa participation à la Société à EON FRANCE SAS.

Au 30 décembre 2009, la société EON FRANCE SAS est devenue l'actionnaire unique de la Société, en acquérant les actions détenues par EDF (18,75%) et CdF (16,25%).

Le 30 septembre 2015, la société E.ON Beteiligungen GmbH a cédé à la société UNIPER HOLDING GmbH l'intégralité des actions qu'elle détenait dans la société Uniper France.

A la suite d'une promesse unilatérale d'achat du 24 décembre 2018, de UNIPER FRANCE SAS par le groupe tchèque EPH, par l'intermédiaire de sa filiale EP POWER EUROPE le 9 juillet 2019, le groupe UNIPER a cédé 100% du capital social de la société au profit d'EP POWER EUROPE.

Par l'intermédiaire de cette opération, EPH a acquis toutes les activités et tous les actifs d'Uniper en France.

## II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2020

Les principaux faits marquants de l'exercice 2020 sont :

- **Changement de dénomination sociale de la Société**

Le changement de dénomination sociale de la société est intervenu, le nom étant désormais GazelEnergie Generation (auparavant Gazel Energie Generation).

- **Recours au chômage partiel :**

La société a eu recours au chômage partiel dans le cadre des aides liées à la pandémie COVID-19 (environ 0,6 M€).

- **Ventes des unités CCGT et du CODAP à TOTAL DIRECT ENERGIE**

Les activités des unités CCGT de la centrale Emile Huchet et le centre de dispatching le CODAP ont été apportées le 1er août 2020, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020, dans une nouvelle société KERNAMAN et les titres de cette société ont été cédées à TOTAL DIRECT ENERGIE le 1er octobre 2020.

- **Cession des activités du business sales :**

En date du 31 Décembre 2020, l'entreprise a cédé ses activités du business sales (Négoce de vente d'électricité) à la société Illico, société filiale à 100 % de GazelEnergie Génération, sous forme de vente de fonds de commerce pour une valeur de 10,4 M€ ainsi qu'un transfert des droits de marché de capacité (1,3 M€). La valeur des titres de participation détenus par la société est de 1,2 M€.

- **Projet de réorganisation**

L'intégration de la fermeture des centrales à charbon à horizon 2022 dans la loi Energie Climat constitue une contrainte sociale majeure pour l'entreprise. Les conséquences sociales prévisibles d'un tel arrêt sont évaluées à plus de 200 emplois : environ 80 emplois sur le site Saint-Avoid, une centaine sur la centrale de Provence et une trentaine sur les sites de Colombes et sur les sites d'Hornaing et Montceau les Mines. Ces suppressions de postes nécessiteront un accompagnement social spécifique dans le cadre d'un plan de restructuration.

L'impact de ce projet de réorganisation y compris les coûts de fermeture a été provisionné dans les comptes de la société (47,4 M€).

En outre, le stock de charbon de l'unité Provence 5 a été significativement déprécié du fait de l'arrêt de la centrale depuis plus de 2 ans pour s'aligner sur les conditions de marché en cas de revente de ce stock (provision de 27,5 M€).

- **Situation de Provence 4 Biomasse**

L'arrêté préfectoral n°1381-2011A du 29 novembre 2012, autorisant GazelEnergie Generation à poursuivre l'exploitation des installations de la centrale de Provence et à exploiter la biomasse sur la tranche 4, a été rétabli dans l'ordonnancement juridique, à l'exception des valeurs limites d'émission des eaux résiduaires après épuration du mercure et de ses composés et du zinc dissous. L'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 24 décembre 2020 a réformé la décision du Tribunal administratif de Marseille du 8 juin 2017 ayant annulé l'arrêté préfectoral de 2012. Cet arrêt a imposé les valeurs limites d'émission de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 pour le mercure et le zinc jusqu'à ce que le Préfet adopte le cas échéant de nouvelles valeurs. Un recours en cassation a été déposé en Mars 2021 devant le Conseil d'Etat (CE) contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Marseille du 24 décembre 2020.

- **Arrêt anticipé des tranches charbon**

Le Président de la République, Emmanuel Macron, s'était engagé durant la campagne présidentielle de 2017 à fermer d'ici 2022 les quatre dernières centrales à charbon encore en service en France, à savoir :

- Cordemais, dans la Loire-Atlantique (EDF),
- Havre, en Seine-Maritime (EDF),
- Meyreuil, dans les Bouches-du-Rhône (GazelEnergie),
- Saint-Avoid et Carling, en Moselle (GazelEnergie).

La loi n°2019-1147 relative à l'Energie et au Climat publiée au Journal Officiel le 9 novembre 2019 a confirmé la volonté du gouvernement de mettre fin à la production d'électricité à partir de charbon par la fixation par l'autorité administrative d'un plafonnement d'émissions annuelles de gaz à effet de serre applicable à compter du 1er janvier 2022. Il est prévu que le niveau soit tel qu'il conduira à l'arrêt de leur exploitation. Cette volonté a ensuite été traduite dans le décret n°2019-1467 du 26 décembre 2019 qui a instauré ce plafond d'émissions de 0,55 tonne d'équivalent dioxyde de carbone par mégawattheure pour les installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles situées sur le territoire métropolitain continental.

Par ailleurs, le gouvernement a été habilité dans la loi Energie Climat à mettre en place, dans un délai de six mois et par voie d'ordonnance, toute mesure permettant la mise en place d'un accompagnement spécifique des salariés des entreprises exploitant des installations de production d'électricité dont l'emploi serait supprimé du fait de la fermeture de ces installations. Ces mesures complètent celles mise en œuvre par GazelEnergie Generation dans le cadre d'un plan de Sauvegarde de l'Emploi.

GazelEnergie s'implique dans la démarche territoriale engagée par le gouvernement que sont le « Projet de territoire du Warndt Naborien » signé le 16 janvier 2020 et le pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne-Meyreuil signé le 22 décembre 2020. L'objectif est de soutenir la revitalisation des territoires impactés par la fermeture et de développer de nouveaux projets industriels. GazelEnergie porte plusieurs projets de développement industriel intégrés dans ces projets de territoire/pacte territorial.

L'ensemble de ces projets vise à créer de nouvelles activités industrielles dans le domaine des énergies d'avenir sur les sites de GazelEnergie, dont les centrales Emile Huchet et Provence, en ligne avec les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

### III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

La continuité d'exploitation dépend notamment :

- Du financement des besoins en trésorerie des activités de la société assuré par sa maison mère EP France qui centralise la trésorerie du groupe en France.

EP France dispose des moyens financiers pour assurer le financement des besoins de trésorerie de sa filiale

- De l'amplitude des impacts à venir liés à la crise Covid-19

- Des incertitudes et des impacts liées à la décision de fermeture des tranches charbon telles que décrites dans le paragraphe II « Arrêt anticipé des tranches charbon » de cette annexe

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes ont été établis conformément aux hypothèses de base au Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. A savoir :

Immobilisations incorporelles	Durées
Logiciels	3 ans

### 2.2. **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque exercice afin de procéder ou non à la dépréciation des immobilisations. Ces tests sont basés sur des hypothèses de prix de marché fournies par le groupe ainsi que des hypothèses techniques et de disponibilités transmises à l'interne.

Les charges financières liées aux emprunts contractés, qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'actif sont incorporées au coût d'entrée dudit actif.

La durée d'amortissement comptable des installations techniques, matériels et outillages varient en fonction de la durée de vie normale des différentes centrales soit (à compter du 01/01/1995) :

Immobilisations corporelles	Fin de vie	Durées
Huchet 6	2021	27 ans
Provence 5	2021	27 ans
Provence 4 Biomass	2035	16 ans et 10 mois

Une diminution de la durée de vie des unités charbon 600 MW - Emile Huchet 6 et Provence 5 a été réalisée en décembre 2019. Cette opération permet ainsi d'être en adéquation avec la situation technique actuelle des unités de production ainsi que la nouvelle réglementation.

Les centrales CCGT ont été cédées à Total direct Energie au 1<sup>er</sup> Octobre 2020.

Les amortissements associés aux autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

Immobilisations corporelles	Durées
Agencement des locaux	10 ans
Matériel	3 ou 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

La société a arrêté la centrale d'Hornaing et la tranche 4 de Provence au 31/03/2013. La centrale de Lucy a été arrêtée au 28/02/2014 et les tranches 4 et 5 de la centrale d'Emile Huchet ont fait l'objet d'un arrêt au 30/06/2014 et au 31/03/2014 respectivement.

La société applique sur une partie de ses installations des amortissements dérogatoires suivant la méthode linéaire sur 12 mois (désulfuration de CEH 6 et Provence 5). Le rythme de reprise des amortissements dérogatoires a été augmenté du fait de la réduction de la durée de vie des centrales charbon.

### 2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la situation financière et les perspectives d'avenir des sociétés le justifient.

En 2005, la société a fait le choix (option irrévocable), de la passation des frais d'acquisition des titres de participations, en charge (loi de finances 2006).

La loi de finances de 2007 impose, que lesdits frais doivent obligatoirement être rattachés au prix de revient des titres (immobilisation), mais ils peuvent toutefois faire l'objet d'une déduction du résultat imposable, étalée sur cinq ans (prorata temporis).

Cette modification de la loi impose à la société, lors de la détermination du résultat fiscal (par voie extracomptable) : d'une part, la réintégration des frais d'acquisition et d'autre part, la déduction des amortissements des frais (étalement sur cinq ans).

### 2.4. STOCKS

- *Stock de matières premières :*

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transport, droit de douane, rémunération d'intermédiaires).

Le stock de matières premières comprend également les couvertures de charbon (sous forme de SWAP).

- *Stock d'autres approvisionnements :*

Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat.

Les stocks de pièces de consommation courante, figurant au bilan, sont dépréciés ou mis au rebut en fonction de leur obsolescence ou détérioration technique.

- *Stock de CEE et CO<sup>2</sup> :*

Les stocks de CO<sup>2</sup> et CEE sont évalués au coût moyen pondéré. Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat.

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et CO<sup>2</sup> sont gérés selon le modèle économique « Economies d'énergie ».

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, à la clôture de chaque exercice :

- si les CEE & CO<sup>2</sup> détenus en portefeuille sont supérieurs aux obligations d'économies d'énergie et CO<sup>2</sup>, les CEE et CO<sup>2</sup> en excédent (dit « non consommés ») sont comptabilisés en stock,
- si les CEE et CO<sup>2</sup> détenus en portefeuille sont inférieurs aux obligations d'économies d'énergie et CO<sup>2</sup>, aucun stock n'est comptabilisé et une provision correspondant aux obligations est comptabilisée.

Les provisions reflétant les obligations sont comptabilisées en contrepartie d'un compte d'achat stocké.

Dans le cas où le volume du stock est inférieur aux obligations, il convient de provisionner les obligations sur la base d'un coût moyen pondéré ajusté qui tient compte :

- du stock existant
- stock contractualisé : au prix des achats déjà contractualisés mais non facturés / non livrés par le fournisseur pour les volumes au-delà du stock existant
- et à une référence de prix de marché pour les volumes non contractualisés

La provision est donc valorisée sur la base d'un coût moyen pondéré projeté qui est différent du coût moyen à la date de clôture.

### 2.5. CREANCES ET DETTES

En application des règles générales d'évaluation du Plan Comptable Général, les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale et par prudence, une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

### 2.6. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 2.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont évaluées sur la base des coûts futurs appréciés à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte des informations disponibles à cette date.

#### - Provisions pour grosses réparations

Elles sont constituées pour couvrir les charges entraînées par les révisions générales et décennales.

#### - Provisions pour démantèlement

Conformément aux obligations légales et réglementées, ces provisions couvrent l'ensemble des coûts estimés nécessaires pour démanteler, remettre en état et réhabiliter tous les sites aussi bien ceux des tranches déjà arrêtées mais non encore démantelées que ceux des tranches en fonctionnement. La provision dans les comptes au 31 décembre 2020 est estimée suffisante au regard des coûts probables de démantèlement.

### 2.8. COMPTES DE REGULARISATION

Les PCA incluent les engagements vendus en 2020 sur le marché de la capacité pour les années futurs.

### 2.9. ENGAGEMENTS SOCIAUX

#### 2.9.1. Engagements sociaux à long terme avec financement au sein de la branche des IEG

##### a. *Entrée en vigueur de la réforme du financement du régime de retraite des IEG*

L'entrée en vigueur de la réforme du financement du régime de retraite résultant de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 s'est traduite, moyennant l'adoption ou la signature de textes réglementaires et conventionnels par la prise en charge du fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, frais d'études, accidents du travail et maladies professionnelles par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

##### b. *Régime de retraite*

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 (article 24 et annexe 3) en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946, relèvent des Pouvoirs Publics.

Après la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement est assuré par :

- la mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (Régime général, ARRCO, AGIRC) qui est fondé sur le principe d'une stricte neutralité financière pour la part des prestations du régime spécial couvertes par ces régimes.

- l'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques passés » (DSP) afférents aux activités régulées c'est à dire les activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel. La contribution tarifaire est une « imposition de toute nature » qui se substitue à la part du tarif d'électricité et de gaz naturel qui assurait le financement des charges de retraites précitées, désormais couvertes par la CTA. Elle se traduit par une baisse des charges précédemment financées par les entreprises mais aussi par une diminution corrélative de leurs recettes et donc de leur chiffre d'affaires. Cette contribution est de ce fait neutre sur le prix global (acheminement et fourniture d'énergie) acquitté par le client final.

- la prise en charge par les entreprises des IEG du financement :

- De la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques passés » (DSP) afférents aux activités « concurrentielles » (c'est à dire autres que les activités « régulées » de transport et de distribution),
- Ainsi que de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux « droits spécifiques futurs » (DSF), c'est à dire les droits constitués après le 31/12/2004, pour la part non couverte par les régimes de retraite du droit commun, sans distinction entre activités régulées ou non régulées.
- Des cotisations salariales appelées à un taux fixé par décret.
- Une contribution patronale d'équilibre.

Au 01/01/2008, prise en charge par la société des résultats des évaluations faites par le CNIEG dont la provision a été évaluée sur la base des :

- Droits spécifiques passés non régulés : pour leur quote-part définie par décret.
- Droits spécifiques futurs : au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

#### *c. Régime des Indemnités de Secours Immédiats*

L'indemnité des secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statuaire en inactivité ou en invalidité (cf. Article 26-paragraphe 5 du Statut National).

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire de 3 mois de pension à 3 fois le forfait du régime général (3 404€).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. L'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi est évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires de la CNIEG sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,8%.

#### *d. Régime des Indemnités Compensatrices de Frais d'Etudes des Inactifs*

L'indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes (I.C.F.E.) est un avantage familial extra-statutaire définie par la Note DPRS N 93-16 du 23/8/1993. Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants-droit dont les enfants poursuivent leurs études supérieures. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. L'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi est évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires de la CNIEG sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,8%.

### e. Régime des rentes d'Invalidité

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée (art. 4-de l'annexe 3 du Statut National).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. Ce régime correspond à un avantage à long terme et a été évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires de la CNIEG sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,8%.

### f. Régime Rentes Accidents du Travail, Maladies Professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies professionnelles.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur. L'engagement est un avantage à long terme et a été évalué par la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires de la CNIEG sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,8%.

## 2.9.2. Autres engagements sociaux

### a. Avantage tarif électricité-gaz liés au régime IEG

Ces engagements concernent les salariés IEG qui, lors de leur départ à la retraite, bénéficieront du tarif préférentiel sur le gaz et l'électricité. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires AON Hewitt sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,80%.

### b. Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision couvre les indemnités à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite, selon les statuts des IEG. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires AON Hewitt sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,5 %.

### c. Médaille du travail

La provision couvre les coûts passés des médailles du travail qui seront versés aux salariés, selon leur ancienneté. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires AON Hewitt sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,3%.

Il est à noter que pour l'ensemble des engagements sociaux de la société, les écarts actuariels sont directement comptabilisés en provisions en contrepartie du résultat.

### d. Congé épargne jours retraite (CEJR)

Conformément aux dispositions du décret du 22 janvier 2008, les salariés recrutés à compter du 1er janvier 2009 ne bénéficient pas des bonifications de services : la spécificité des métiers doit désormais être prise en compte selon d'autres modalités qu'une réduction du nombre d'années de cotisations.

En application de ces dispositions, il est convenu qu'en lieu et place des actuelles bonifications, les salariés statutaires recrutés à compter du 1er janvier 2009 dans les IEG, et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient chaque année de l'attribution de jours non travaillés proportionnellement à leur taux de services actifs. Ces jours sont bloqués jusqu'à la date d'ouverture des droits à retraite du régime spécial des IEG dans un dispositif de « compte épargne jours retraite ».

Le CEJR est utilisable uniquement en fin de carrière, entre la date d'ouverture des droits à retraite, validée par la CNIIEG, et l'âge limite fixé par l'article 4 du statut national du personnel des IEG.

Le départ effectif en retraite du salarié suit immédiatement la prise du CEJR, la date de ce départ étant fixée au moment où le salarié demande le déblocage de son CEJR.

Lorsque le salarié cesse toute activité professionnelle dans le cadre du CEJR, celui-ci reste assimilé à une période de travail. Cependant, les primes, indemnités et autres éléments liés à l'emploi ou à la situation professionnelle du salarié ne sont pas maintenus.

Par principe, les jours pris au titre du CEJR ne sont pas monétisables. Dans le cas de situations exceptionnelles ne permettant pas au salarié de bénéficier en fin de carrière de son CEJR un capital est calculé à la valeur des jours épargnés à cette échéance et versé intégralement au salarié, ce capital ayant le caractère d'une rémunération. En cas de décès du salarié, ce capital est versé à sa succession.

Les jours attribués sont transférés d'une entreprise de la branche à une autre, en cas de mobilité interne à la branche, avec le financement associé : valorisation du nombre d'heures acquis au taux horaire chargé à la date du transfert (taux de charge constitué des cotisations appliquées de manière commune et identique dans toutes les entreprises de la branche).

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires AON Hewitt sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,75%.

## 2.10. INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion. Elle fait alors l'objet d'une documentation. Les effets des instruments financiers utilisés par GazelEnergie Generation pour couvrir et gérer ses risques « matières premières » sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi, le résultat des dérivés sur matières premières est reconnu au rythme de la consommation des stocks de matières premières couverts et classé dans le poste « Achats de matières premières ».

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat. Les dérivés contractés par GazelEnergie Generation, par l'intermédiaire de l'entité EP Commodities, étant des dérivés permettant de couvrir des positions à termes, les dérivés ainsi que les variations de valeur des dérivés sont présentés en hors bilan.

## IV. NOTES SUR LE BILAN

### 1. ACTIF

#### 1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes (en €)	Au 31/12/2019	Augment.	Transferts	Diminutions	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	148 440				148 440
Autres postes d'immobilisation incorporelles	45 927 920	938 177	321 750	3 465 421	43 078 926
<b>TOTAL</b>	<b>46 076 360</b>	<b>938 177</b>	<b>321 750</b>	<b>3 465 421</b>	<b>43 227 366</b>

Amortissements (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	148 440			148 440
Autres immobilisations incorporelles	7 781 231	324 847	2 626 224	5 479 854
<b>TOTAL</b>	<b>7 929 671</b>	<b>324 847</b>	<b>2 626 224</b>	<b>5 628 294</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations sur immos incorporelles	36 419 827	17 274	144 038	36 293 063
<b>TOTAL</b>	<b>36 419 827</b>	<b>17 274</b>	<b>144 038</b>	<b>36 293 063</b>

- Les « Autres postes d'immobilisations incorporelles » (43,1 M€) sont constitués principalement par les logiciels (6,1 M€), les malis techniques de fusion (36,2 M€), les certificats de garanties de marché de capacité (0,5 M€) et par les immobilisations incorporelles en cours (0,2 M€).
- L'augmentation correspond principalement aux développements du logiciel BRMT relatif à la gestion du stock de bois, aux automatisations informatiques, à la séparation des infrastructures informatiques entre Uniper et EPFt et à l'évolution de SAP t (+0,4 M€) et les certificats de garanties de marché de capacité (0,6 k€).
- Les sorties des immobilisations (-3,5 M€), des amortissements (-2,6 M€) et des dépréciations (-0,1 M€) sont dus à la cession des tranches CCGT à la société Total Direct Energie (TDE).
- Pour rappel les malis techniques de fusion sont totalement dépréciées, suite à la dépréciation des centrales au charbon.

## 1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes (en €)	Au 31/12/2019	Augment.	Transferts	Diminutions	Au 31/12/2020
Terrains	49 501 332			200 227	49 301 105
Constructions sur sol propre	194 424 301			493 135	193 931 166
Constructions sur sol d'autrui	42 854 717			514 245	42 340 471
Constructions installations, agencements, ....	36 481 511	457 177		1 582 475	35 356 214
Installations générales et agencements	3 414 962	163 199		18 731	3 559 430
Installations techniques, matériels et outillages	2 274 308 875	16 431 666		524 785 796	1 765 954 746
Matériel de transport	39 052				39 052
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 084 702			165 064	1 919 638
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	24 110 786		16 979 495	4 570 283	2 561 009
Acomptes	31 279				31 279
<b>TOTAL</b>	<b>2 627 251 517</b>	<b>17 052 042</b>	<b>16 979 495</b>	<b>532 329 956</b>	<b>2 094 994 110</b>

Amortissements (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Terrains	23 868 421	1 639 191		25 507 612
Constructions	231 127 669	10 850 679	1 518 655	240 459 693
Installations générales et agencements	2 073 230	211 959	15 950	2 269 239
Installations techniques, matériels et outillages	1 501 353 092	107 785 802	204 992 819	1 404 146 075
Matériel de transport	39 052			39 052
Matériel de bureau informatique, mobilier	1 829 651	117 693	164 375	1 782 969
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>1 760 291 115</b>	<b>120 605 324</b>	<b>206 691 799</b>	<b>1 674 204 640</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations sur immos corporelles	571 496 973	16 302 950	179 363 318	408 436 605
<b>TOTAL</b>	<b>571 496 973</b>	<b>16 302 950</b>	<b>179 363 318</b>	<b>408 436 605</b>

Les principaux investissements (17,1 M€), hors immobilisations en cours réalisés au cours de l'exercice sont :

- Investissements courants de la centrale de Provence 5 2,7 M€
- Investissements courants de la centrale Emile Huchet 6 0,6 M€
- Investissements du projet de construction de Provence 4 Biomasse 13,7 M€

Concernant la centrale de Provence 5, les principaux investissements sont le remplacement de pièces techniques générales (1,9 M€), des pièces spécifiques (0,2 M€) et le projet de remise en état (0,6 M€). Pour la centrale de Provence 4 Biomasse, les principaux investissements sont les pièces techniques générales (12,5 M€) et des pièces spécifiques (1,2 M€)

La baisse des immobilisations corporelles en cours est principalement liée aux mises en service de projets (-17,1 M€).

D'autre part, la diminution des immobilisations corporelles (-532,3 M€) et des amortissements (-206,7 M€) s'explique par la cession des tranches CCGT à TDE.

La variation des dépréciations s'explique :

- Reprise des dépréciations restantes des CCGT suite à la cession à TDE (+42,4 M€),
- Par la nouvelle dépréciation des actifs au 31/12/2020, (-16,3 M€) liée à l'augmentation des immobilisations en cours,
- La reprise de provisions liée aux dépréciations des actifs des années précédentes (+120,4 M€) dans le cadre de l'amortissement linéaire sur la période.

Dépréciation 2020 des centrales (en M€)	Dotation 2020	Reprise 2020	Reprise années antérieures
CEH 6 (*)	-0,6	0,6	38,6
CEH CCGT	0	42,4	0
Provence 5 (*)	-2,7	3,2	58,7
P4B (*)	-13,0	13,0	23,1
<b>TOTAL</b>	<b>- 16,3</b>	<b>59,2</b>	<b>120,4</b>

(\*) Les reprises 2020 concernent les IEC qui ont été mis en service (hors CCGT).

## 1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeurs brutes (en €)	Au 31/12/2019	Augment.	Diminutions	Au 31/12/2020
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	43 930 271	178 274 860	177 074 860	45 130 271
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	464 709	435 157	429 462	470 403
<b>TOTAL</b>	<b>44 394 980</b>	<b>178 710 017</b>	<b>177 504 322</b>	<b>45 600 674</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La variation des autres participations s'explique par l'acquisition de la société Illico (+1,2 M€) et de Kernaman (+177,1 M€) cédés à Total Direct Energie en cours d'année.

## 1.4. STOCKS

Valeurs brutes (en €)	Au 31/12/2019	Quantité au 31/12/2019	Unité	Au 31/12/2020	Quantité au 31/12/2020	Unité
<b>MATIERES PREM. :</b>	<b>73 275 432</b>			<b>64 197 334</b>		
Charbon	58 428 783	564 018	T	50 505 140	448 580	T
Coke de Pétrole	0	0	T	0	0	T
PCR	2 027 550	260 467	T	1 696 322	252 753	T
Fioul Lourd	801 145	2 204	T	754 780	1 872	T
Fioul Domestique			L			L
Bois Energétique	11 968 502	99 867	T	11 191 640	98 267	T
Bois sur Pied	49 452		T	49 452		T
<b>AUTRES APPRO. :</b>	<b>46 832 022</b>			<b>5 811 469</b>		
Matières Consommables	6 805 581			5 811 469		
Certificats Economie Energie & CO <sup>2</sup>	40 026 441					
<b>PRODUITS INTERM. :</b>	<b>-35 195</b>			<b>-35 195</b>		
Bois Non Energétique	-35 195			-35 195		
<b>TOTAL</b>	<b>120 072 259</b>			<b>69 973 608</b>		

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions sur stocks et en cours	1 434 850	27 458 703		28 893 553
<b>TOTAL</b>	<b>1 434 850</b>	<b>27 458 703</b>	<b>0</b>	<b>28 893 553</b>

Le stock de charbon baisse de 115 438 tonnes au cours de l'exercice (-7,9 M€). Cette diminution est principalement due à des ventes de charbon à EPH et aux consommations 2020 de CEH6.

Le stock de CO<sub>2</sub> a diminué de 36,9 M€ liée à la restitution des certificats 2019 à l'Etat (45,5 M€) et aux achats effectués pour les besoins de 2020 (8,5 M€).

Les autres variations concernent le netting du stock avec les provisions sur le CO<sup>2</sup> (-1,9 M€) et les CEE (-1,2 M€)

Le stock de charbon de l'unité Provence 5 a été significativement déprécié du fait de l'arrêt de la centrale depuis plus de 2 ans et de la baisse du prix de l'API2 (provision de 27,5 M€).

### 1.5. CREANCES

Valeurs Brutes (en €)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Créances clients et comptes rattachés	56 274 741	46 450 831	-9 823 910
Autres créances	15 217 536	19 100 304	3 882 769
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>TOTAL</b>	<b>71 492 277</b>	<b>65 551 135</b>	<b>-5 941 141</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations sur comptes clients	17 096		5 556	11 540
<b>TOTAL</b>	<b>56 274 741</b>	<b>46 450 831</b>	<b>-9 823 910</b>	<b>0</b>

La diminution des créances clients (-9,8 M€) s'explique principalement par la cession des CCGT et une baisse d'activité pour Emile Huchet 6.

La variation des autres créances (+3,9 M€) s'explique principalement par :

- Une baisse des créances diverses (+2,3 M€) liées aux fournisseurs débiteurs (+3,5 M€) compensée par une baisse (-1,2 M€) des avoirs à recevoir des fournisseurs hors groupe,
- La créance sur les impôts et taxes rattachés au CCGT dus au titre de 2020 en attente de remboursement par TDE (+1,7 M€),
- Une diminution des avances au personnel (-0,8 M€),
- Le remboursement du crédit de TVA de 2019 (-0,9 M€),
- La baisse de la TVA sur les factures non parvenues (-2,6 M€), compensé par la tva déductible à netté de la tva collectée (+4,2 M€).

### 1.6. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Valeurs Brutes (en €)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Valeurs mobilières de placement	374 314	381 814	7 500
Disponibilités		3 089 774	3 089 774
<b>TOTAL</b>	<b>374 314</b>	<b>3 471 588</b>	<b>3 097 274</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations sur VMP	374 314	7 500		381 814
<b>TOTAL</b>	<b>374 314</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>381 814</b>

L'augmentation de la trésorerie disponible est dû à l'absence de cash pooling au 31/12/2020.

### 1.7. COMPTES DE REGULARISATION

Valeurs Brutes (en €)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Charges constatées d'avance	3 359 959	11 319 017	7 959 058
<b>TOTAL</b>	<b>3 359 959</b>	<b>11 319 017</b>	<b>7 959 058</b>

La hausse des charges constatées d'avance de l'exercice s'explique par la reprise des achats en 2019 de certificats de capacités 2020 (-3,2 M€) et par les achats en 2020 de certificats de capacités 2021 et 2022 (11,1 M€).

**1.8. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES AU 31/12/2020**

Valeurs Brutes (en €)	Au 31/12/2020	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>470 403</b>	<b>0</b>	<b>470 403</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	470 403		470 403
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>76 870 153</b>	<b>76 870 153</b>	<b>0</b>
Clients	46 437 051	46 437 051	
Clients douteux	13 780	13 780	
Personnel et comptes rattachés	170 072	170 072	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	12 019 368	12 019 368	
Groupe et associés	42	42	
Débiteurs divers	6 910 823	6 910 823	
Charges constatées d'avance	11 319 017	11 319 017	
<b>TOTAL</b>	<b>77 340 556</b>	<b>76 870 153</b>	<b>470 403</b>

**1.9. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

Valeurs Brutes (en K€)	Au 31/12/2020
Clients, factures à établir	8 207
Fournisseurs, avoirs à recevoir	77
Personnel, produits à recevoir	
TVA en attente	4 525
Organismes sociaux, produits à recevoir	
Etat, produits à recevoir	3 307
Intérêts courus, cash pooling	
Intérêts bancaires courus	
Divers, produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>16 116</b>

**1.10. CREANCES SUR ENTREPRISES LIEES**

Valeurs Nettes (en K€)	Au 31/12/2020
Titres de participation	45 130
Clients et comptes rattachés	24 414
Autres créances	10 298
Créances intégration fiscale	
Créances comptes courants	
<b>TOTAL</b>	<b>79 842</b>

**2. PASSIF****2.1. CAPITAUX PROPRES**

Actionnaire	Actions	%	Valeur Nominale	Au 31/12/2020
EP France S.A.S.U.	40 837 593	100,00	5	204 187 965
<b>TOTAL</b>	<b>40 837 593</b>	<b>100,00</b>	<b>5,00</b>	<b>204 187 965</b>

Valeurs en €	Au 31/12/2019	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice	Reprise résultat	Prime d'émission	Augmentat. capital	Mouvement capitaux propres	Au 31/12/2020
Capital social	204 187 965							204 187 965
Prime d'émission, de fusion	70 003 003							70 003 003
Réserve légale	15 602 569							15 602 569
Réserves statutaires								
Réserves réglementées	9 710 081							9 710 081
Autres réserves								
Report à nouveau	-1 239 040 186	155 718 710						-1 083 321 476
Résultat de l'exercice	155 718 710	-155 718 710	-91 993 380					-91 993 380
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	42 724 219			-21 762 746				20 961 473
<b>TOTAL</b>	<b>-741 093 639</b>	<b>0</b>	<b>-91 993 380</b>	<b>-21 762 746</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-854 849 764</b>

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires des équipements de désulfuration et de dénitrification (8,6 M€ pour CEH 6 et 12,3 M€ pour Provence 5 au 31/12/2020).

**2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Valeurs en €	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions pour litiges et perte sur contrat	21 891 763	1 138 228	2 563 023	20 466 968
Provisions pour garantie clients				
Provisions pour perte marchés		113 000		113 000
Provisions pour amendes pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	53 414 983	7 413 224	7 863 977	52 964 230
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et démantèlement	203 473 833	1 699 405	35 606 494	169 566 743
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	134 249 069	95 245 345	24 114 908	205 379 507
<b>TOTAL</b>	<b>413 029 648</b>	<b>105 609 202</b>	<b>70 148 402</b>	<b>448 490 448</b>

Les principales variations constatées durant l'exercice 2020 se ventilent de la manière suivante :

- Les provisions pour litiges :

La variation de ces provisions concerne principalement les litiges liés au personnel pour -1,4 M€, des nouveaux litiges avec les fournisseurs de bois (0,8 M€), les reprises de provisions liées au personnel (-0,6 M€) et les reprises de provisions des litiges avec les fournisseurs de bois (-2,0 M€).

- Les provisions pour retraite (provisions pour pensions) :

La dotation aux provisions pour retraite de l'exercice (7,4 M€) se décompose comme suit :

- Actualisation de la provision (0,7 M€)
- Coûts des services (2,2 M€)
- Ecart actuariels lié à une baisse des taux d'actualisation (4,4 M€)
- Dotations régularisations des charges CNIEG (0,2 M€)

La reprise de provision pour retraite (-2,6 M€) correspond principalement aux paiements des cotisations sociales effectués au cours de l'exercice (-2,0 M€).

La vente des CCGT implique une diminution de 5,3 M€.

- Provisions pour gros entretiens et démantèlements :

- Provisions pour gros entretiens :

La dotation de 1,7 M€ est relative à la provision liée à la révision décennale et général de P4B.

La vente des CCGT implique une diminution de 27,9 M€.

- Provisions pour démantèlement :

Les travaux de démantèlement se sont prolongés en 2020 pour Hornaing et Lucy (reprise de provision de -0,4 M€).

La vente des CCGT implique une diminution de 7,3 M€.

- Les autres provisions pour risques et charges :

- Les provisions pour avantages tarifaires :

La dotation aux provisions pour avantages tarifaires (43,6 M€) se décompose de la façon suivante :

- Actualisation de la provision (1,3 M€)
- Coûts des services (2,9 M€)
- Ecart actuariels lié à une baisse des taux d'actualisation (17,3 M€)
- Ajustement de la provision avantages tarifaires des années précédentes (22,2 M€)

La reprise de provision (-6,2 M€) correspond aux versements des avantages au personnel à la retraite et à la prise en compte des départs dans le cadre du projet de réorganisation.

La vente des CCGT implique une diminution de 7,6 M€.

- Provisions pour restructuration :

La reprise de -4,8 M€ correspond aux paiements du plan de départ volontaire effectués au cours de l'exercice.

La dotation de l'année correspond à la nouvelle provision pour le PSE (47,4 M€).

- Provisions pour remise en état :

Aucun travail n'a été réalisé sur l'exercice 2020.

- Provisions indemnités livraison bois :

La dotation de l'exercice de +3,8 M€ est compensée par les paiements d'indemnités réalisés durant l'année 2020 qui ont fait l'objet d'une reprise de -0,3 M€.

- Provisions pour indemnités de départ à la retraite (IDR) :

La dotation aux provisions pour indemnité retraite de l'exercice (0,2 M€) s'explique comme suit :

- Coûts des services (0,2 M€)

La reprise de provision de -3,1 M€ correspond aux versements des indemnités (-0,3 M€), aux écarts actuariels (-0,4 M€) et à la prise en compte des départs dans le cadre du projet de réorganisation (-2,5 M€).

La vente des CCGT implique une diminution de 0,5 M€.

- Provision abondement intéressement

Sans accord d'intéressement signé pour les exercices 2018-2021, aucune provision pour la période n'a été constatée.

- Provision CEJR : Compte épargne jour retraite

La dotation aux provisions pour Compte épargne jour retraite de l'exercice s'élève à 0,2 M€, compensé par les reprises liées aux écart actuariels et à la prise en compte des départs dans le cadre du projet de réorganisation (-0,3 M€).

La vente des CCGT implique une diminution de 1,1 M€.

### 2.3. DETTES

Valeurs en €	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts, dettes financières divers	12 986	12 986	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 601 786	45 419 331	-44 182 454
Dettes fiscales et sociales	69 625 757	24 639 674	-44 986 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 767 070	775 310	-6 991 759
Autres dettes	594 008 832	482 577 304	-111 431 528
<b>TOTAL</b>	<b>761 016 431</b>	<b>553 424 605</b>	<b>-207 591 824</b>

Le poste emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond au solde des opérations bancaires non encore réalisées par la banque à la date de clôture des comptes sociaux.

La baisse des dettes (- 207,6 M€) s'explique par :

- La diminution des dettes fournisseurs (-44,2 M€) s'explique principalement par la cession des CCGT,
- La baisse des dettes fiscales et sociales (-41,9 M€) s'explique par la baisse de la provision CO<sup>2</sup> (-42,0 M€) et des charges du personnel (-5,4 M€) lié à la cession des CCGT et à la baisse de la TVA sur facture à émettre (-2,6 M€), compensé par la TVA collectée à netter de la TVA déductible (+5,2 M€), de la taxe foncière due sur la commune de St-Avoid (+1,5 M€) et de la hausse de la provision de TICFE (+0,7 M€),
- La baisse des dettes sur immobilisations (-7,0 M€) s'explique par l'acompte SIEMENS relatif à la révision des turbines des CCGT 7&8 en 2019 (-5,6 M€), ainsi qu'à la baisse des investissements engagés sur 2020 (-1,3 M€),

- La baisse des autres dettes (-111,1 M€) s'explique principalement par la diminution de la dette de cash pooling vis-à-vis de EP France SAS (-123,8 M€) et de Surschiste (-2,8 M€), compensé par la hausse de la dette de cash pooling d'Aérodiss (+8,3 M), de la hausse des clients créditeurs (+3,7 M€) et de la dette fiscale sur les CCGT (+1,6 M€).
- Le netting avec le stock des provisions sur le CO<sup>2</sup> (-1,9 M€) et les CEE (-1,2 M€)

#### 2.4. COMPTES DE REGULARISATION

Valeurs en €	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Produits constatés d'avance	107 005 025	33 939 873	-73 065 152
<b>TOTAL</b>	<b>107 005 025</b>	<b>33 939 873</b>	<b>-73 065 152</b>

La baisse de -73,1 M€ s'explique par la sortie des PCA Soregies des tranches CCGT 7 & 8 (-93,8 M€), la sortie des PCA marché de capacité des CCGT (-1,9 M€) compensée par les produits constatés d'avance relatifs au marché de capacité (+22,4 M€) :

- Reprise de PCA de capacités 2020 (-11,3 M€),
- Augmentation de PCA des capacités 2021 (+31,6 M€),
- Augmentation de PCA des capacités 2022 (+2,8 M€).

#### 2.5. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES AU 31/12/2020

Valeurs en €	Au 31/12/2020	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts, dettes financières divers	12 986			
Fournisseurs, comptes rattachés	45 419 331	45 419 331		
Personnel et comptes rattachés	4 469 839	4 469 839		
Sécurité soc., autres organismes soc.	5 394 367	5 394 367		
Etat et autres collectivités	14 775 468	14 775 468		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	775 310	775 310		
Groupe et associés	473 798 755	473 798 755		
Autres dettes	8 778 549	8 778 549		
Dettes représent. titres emprunts				
Produits constatés d'avance	33 939 873	31 050 687	2 889 186	
<b>TOTAL</b>	<b>587 364 478</b>	<b>584 462 306</b>	<b>2 889 186</b>	<b>0</b>

## 2.6. DETAIL DES CHARGES A PAYER

Valeurs en K€	Au 31/12/2020
Fournisseurs, factures non parvenues	39 290
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	325
Personnel, charges à payer	4 469
Organismes sociaux, charges à payer	3 917
Clients, avoirs à établir	876
Etat, charges à payer	6 607
TVA en attente	1 493
Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	106
Intérêts bancaires courus	
Divers, charges à payer	
<b>TOTAL</b>	<b>57 083</b>

## 2.7. DETTES SUR ENTREPRISES LIEES

Valeurs en K€	Au 31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	17 255
Autres dettes	35 337
Dettes intégration fiscale	35 029
Dettes comptes courants	438 770
<b>TOTAL</b>	<b>526 391</b>

## V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (-120 145 K€)

## 1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Ventes d'électricité	195 779	1 207 538	-1 011 759
Ventes de bois		2 055	-2 055
Ventes de cendres	583	8 654	-8 071
Ventes de charbon	2 829	0	2 829
Autres produits et activités annexes	8 516	6 145	2 370
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>207 707</b>	<b>1 224 392</b>	<b>-1 016 685</b>
Production immobilisée			
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions	14 929	32 088	-17 159
Transferts de charges			
Autres produits d'exploitation	20 248	162 911	-142 662
<b>TOTAL</b>	<b>242 884</b>	<b>1 419 390</b>	<b>-1 176 506</b>

La diminution du chiffre d'affaires de -1 016,7 M€ s'explique par :

- La diminution des ventes à UGC (- 825,8 M€) liés à la fin du contrat TPA avec UGC en 2019,
- La diminution de la prime fixe facturé à Soregies dû à la cession des CCGT (-47,8 M€),
- La diminution des ventes à EPC (-95,7 M€) liée à la cession des CCGT,
- La baisse des ventes aux clients I&C électricité (-23,9 M€) et à la refacturation des certificats de capacités induite (-24,5 M€),
- La hausse des ventes de certificats de capacité (+14,3 M€),
- La baisse des ventes de cendres dû à la baisse d'activité (-8,1 M€),
- La vente de charbon du site de Provence lié à l'indisponibilité de la tranche 5 (+2,9 M€),
- La vente d'une partie du stock de bois en 2019 (-2,1 M€),
- La refacturation des SLA à Kernaman dans le cadre de la cession des CCGT (+4,4 M€),
- La vente de services annexes au groupe Uniper en 2019 (-1,2 M€).

La baisse des reprises sur provisions (-17,2 M€) est principalement due à la reprise des provisions pour gros entretiens de 2019 relative aux tranches charbon de Provence et Emile Huchet dont la fermeture aura lieu en décembre 2021 et pour lesquelles il n'y aura plus de révisions (-20,8 M€). Les autres variations sont dues aux reprises sur la provision pour indemnités de départ en retraite (+2,8 M€) et sur l'avantage du tarif d'électricité du statut des IEG (+5,4 M€) principalement dû à la prise en compte des départs dans le cadre du projet de réorganisation, à la reprise de la provision pour démantèlement sur Hornaing et Lucy dû aux coûts engagés en 2019 (-1,5 M€). Ces effets sont compensés par la reprise de provision pour pénalités des fournisseurs de bois constatée en 2019 (-3,4 M€)

La baisse du poste « autres produits d'exploitation » s'explique principalement par la liquidation en 2019 des positions des transactions avec Uniper pour les tranches charbon et CCGT suite au rachat de la société par le groupe EPH (-140,8 M€) et la baisse des taxes sur l'électricité relatives à la baisse des ventes aux clients I&C (-1,7 M€).

## 1.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Consommations d'autres d'approvisionnements	20 478	74 081	-53 603
Achats non stockés de matières et fournitures	160 550	1 159 400	-998 850
Sous-traitance	18 509	32 627	-14 118
Redevances de crédit-bail			
Locations et charges locatives	1 691	1 889	-198
Entretien et réparations	7 082	23 828	-16 746
Primes d'assurance	2 311	4 689	-2 377
Etudes et recherches	6	196	-190
Services extérieurs divers	8 170	8 597	-427
Personnel extérieur à l'entreprise	374	96	278
Honoraires	5 478	4 916	562
Frais de déplacements, missions, réceptions	296	478	-182
Autres charges externes	398	848	-449
Impôts et taxes	12 530	18 434	-5 904
Charges de personnel	39 575	52 128	-12 553
Autres charges d'exploitation	21 968	33 372	-11 404
Dotations aux amortissements et aux provisions	63 611	63 857	-246
<b>TOTAL</b>	<b>363 029</b>	<b>1 479 436</b>	<b>-1 116 408</b>

La diminution du poste « consommations d'autres approvisionnements » (-53,6 M€) est due principalement à la restitution du CO<sup>2</sup> (-42,4 M€), à la baisse de la consommation de charbon (-7,1 M€) et de bois (-6,0 M€) liée à la baisse d'activité, compensé par le netting des coûts sur le CO<sup>2</sup> (+2,9 M€) et sur les CEE (+0,5 M€).

La baisse du poste « achats non stockés » (- 998,9 M€) s'explique principalement par :

- La diminution des achats d'électricité ARENH (-16,7 M€) suite à la baisse des ventes clients,
- La diminution des achats de gaz (-115,5 M€) liée à la cession des CCGT,
- La diminution des achats à UGC lié à la sortie du contrat TPA en 2019 (-774,4 M€),
- La liquidation en 2019 des positions des transactions avec Uniper pour les tranches charbon et CCGT suite au rachat de la société par le groupe EPH (-97 M€)
- Le SWAP gaz (+9,6 M€) liée à la cession des CCGT.

La diminution du poste « sous-traitance » s'explique par la diminution des coûts d'exploitation des cendres et à la cession des CCGT (-14,1 M€).

La diminution des entretiens et réparations (-16, 7 M€) s'explique par la cession des CCGT (-12,3 M€) et par une baisse des coûts engagés sur les autres tranches d (-4,5 M€).

La diminution des primes d'assurances (-2,4 M€) s'explique principalement par la cession des CCGT.

L'augmentation du poste « services extérieurs divers » (-0,4 M€) s'explique principalement par la hausse des coûts des refacturations des SLA (+3,3 M€), des SLA avec Kernaman (+0,4 M€) et des autres couts annexes (+0,1 M€). Ces augmentations sont compensées par les managements fees avec UGC en 2019 (-1,5 M€), par les SLA avec le groupe Uniper (-1,0 M€) et par la baisse des coûts sur le transport de l'électricité du fait de la baisse d'activité (-2,7 M€).

La hausse des honoraires (+0,6 M€) est due aux coûts engagés sur 2020 pour le projet « Prune » (+2,0 M€), à Illico (+0,2 M€), à la demande d'expertise du CSE dans le cadre du PSE (+0,2 M€) et aux frais de formation du personnel (+0,2 M€).

La baisse des impôts et taxes (-5,9 M€) est liée principalement à la cession des CCGT.

La baisse des charges de personnel (-12,6 M€) est liée principalement à la diminution du nombre des salariés dû à la cession des CCGT et aux départs.

La baisse des autres charges d'exploitation (-11,4 M€) s'explique principalement par la baisse des charges relatives à la TICFE (-1,6 M€) liée à la baisse du chiffre d'affaires des clients électricité, la baisse des charges de certificats de capacité (-3,3 M€), par la baisse des charges liées au CO<sup>2</sup> (-2,9 M€) et par le netting des coûts sur le CO<sup>2</sup> (-2,9 M€) et sur les CEE (-0,5 M€).

La variation des dotations aux amortissements et provisions (-0,2 M€) est globalement due à :

- La baisse des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles suite à la cession des CCGT (-5,2 M€)
- La dépréciation du stock de charbon (+27,5 M€)
- La diminution des dotations sur provisions avantages Electricité/Gaz IEG, engagements sociaux et la retraite IDR principalement lié aux écarts actuariels et aux actualisation (-3,3 M€),
- La baisse des dotations provisions pour grosses réparations (-2,1 M€),
- L'augmentation de la dotation de la provision pour pénalités des fournisseurs de bois (+2,4 M€)
- La provision pour litige avec UGC sur la facturation du TPA du premier semestre 2019 (-16,4 M€) et les provisions des fournisseurs de bois constatées en 2019 (-3,0 M€).

**2. RESULTAT FINANCIER (6 866 K€)****2.1. PRODUITS FINANCIERS**

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Produits financiers de participations	7 555	838	6 717
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	117	30	86
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change	3		3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL</b>	<b>7 674</b>	<b>868</b>	<b>6 806</b>

**2.2. CHARGES FINANCIERES**

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Dotations financières aux amortissements et provisions	8	88	-80
Intérêts et charges assimilées	523	1 502	-979
Différences négatives de change	277	0	277
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL</b>	<b>808</b>	<b>1 590</b>	<b>-782</b>

Le résultat financier s'élève à (+ 6,9 M€) contre (-0.7 M€) en 2019, d'où une augmentation de (+7.6 M€), principalement composée :

- d'une augmentation des produits financiers liée à l'augmentation de la distribution de dividendes de Surchiste (+6.7 M€),
- D'une baisse des charges d'intérêts (+1.0 M€) due à la baisse des taux d'intérêts et à la baisse de la dette de la société lié à la vente des CCGT.

**3. RESULTAT EXCEPTIONNEL (21 285 K€)****3.1. PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57		57
Produits exceptionnels sur opérations en capital	703 664	673	702 992
Reprises sur provisions et transferts de charges	256 495	388 728	-132 233
<b>TOTAL</b>	<b>960 216</b>	<b>389 401</b>	<b>570 816</b>

**3.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 167	2 185	-1 019
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	731 057	56	731 001
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	206 707	170 672	36 035
<b>TOTAL</b>	<b>938 931</b>	<b>172 914</b>	<b>766 017</b>

Le résultat exceptionnel (+21,3 M€) est constitué de :

- La plus-value de cession des centrales CCGT (+11,3 M€)
- La reprise de provision des dépréciations restante des centrale CCGT (+42,4 M€),
- La reprise des dépréciations des centrales, nette des nouvelles dotations (+120,8 M€) compensé par les amortissement exceptionnels (-120,4 M€),
- La reprise sur amortissements dérogatoires liée à la désulfuration et dénitrification de Provence 5 et CEH 6 (+21,8 M€),
- La provision pour réorganisation (-47,4 M€),
- Ajustement de la provision avantages tarifaires des années précédentes (-22,2 M€),
- La reprise relative aux paiements liés au plan de départs volontaires (+5,4 M€)
- Vente du fonds de commerce du business sales à Illico incluant les droits de marché de capacité (+11,7 m€)
- Les coûts engagés suite au litige sur la participation (-0,5 M€)
- Des pénalités versées aux fournisseurs concernant le retard de livraison de bois (-0,9 M€).

#### 4. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Valeurs en €	Résultat avant impôt	Impôt Théorique	Report Déf. Imputé	Impôt du	Résultat Net Théorique	Résultat Net Comptable
Résultat courant	-113 278 262		0		-113 278 262	-113 278 262
Résultat exceptionnel	21 284 882	5 959 767	-5 959 767	0	15 325 115	21 284 882
<b>TOTAL</b>	<b>-91 993 380</b>	<b>5 959 767</b>	<b>-5 959 767</b>	<b>0</b>	<b>-97 953 147</b>	<b>-91 993 380</b>

Il n'existe pas de montants significatifs des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt à la clôture (situation fiscale latente). Le taux appliqué est de 28,00 %.

#### 5. CHARGES ET PRODUITS SUR LES ENTREPRISES LIEES

Valeurs en K€	Au 31/12/2020
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	-72 030
Autres produits	-4 661
Achats et variations des stocks	96 315
Autres charges externes	11 818
Autres charges	758
Produits financiers	-7 669
Charges financières	800
Produits exceptionnels	-11 683
Charges exceptionnelles	0
Intégration fiscale : produits	0
Intégration fiscale : charges	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 648</b>

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

1. EFFECTIFS MOYENS

Contrats	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation
CDI	320	446	-126
CDD	6	3	3
Apprentis & contrats professionnels	3	10	-7
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>459</b>	<b>-130</b>

L'effectif moyen de la société a diminué de 130 salariés. Cette diminution est liée aux départs du plan de départs volontaires et à la cession des CCGT.

2. ENGAGEMENTS HORS BILAN2.1. ENGAGEMENTS DONNES

Nature	Site	Bénéficiaire	Echéance	Montant
Acte de caut.solidaire	Centrale Saint Avold	Préfecture de Moselle	30/06/2022	429 462
Acte de caut.solidaire	Centrale Saint Avold	Préfecture de Moselle	30/06/2022	3 291 996
Acte de caut.solidaire	Provence	Préfecture des Bouches du Rhône	31/12/2022	2 802 528
Acte de caut.solidaire	Centrale de Lucy	Préfecture Saône et Loire	31/12/2022	329 448
Garantie première demande	CDC - ARENH	Caisse des Dépôts et Consignations	31/01/2022	7 910 280
Garantie première demande	RTE	RTE	01/09/2021	3 200 000
Garantie première demande	Douanes	Douanes	unlimited	100 000
Acte de caut.solidaire	Centrale d'Hornaing	Préfecture du Nord	31/12/2022	193 984
<b>TOTAL</b>				<b>75 810 656</b>

2.2. ENGAGEMENTS RECUS

Nature	Site	Bénéficiaire	Echéance	Montant
Garantie à première demande	Frinergy	Financière Saint Louis	31/12/2022	375 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>375 000,00</b>

2.3. INSTRUMENTS DE TRESORERIE

Dans le cadre de la gestion de couverture relatifs aux fluctuations de cours de matières premières, la société a contracté sur le marché de gré à gré les instruments suivants, éligibles à la comptabilité de couverture.

	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
	Nominal (€)	Juste valeur (€)	Nominal (€)	Juste valeur (€)	Nominal (€)	Juste valeur (€)	Nominal (€)	Juste valeur (€)
Electricité	-34 799 434,78	-5 121 732,95	188 449,49	-7 343,45			-34 610 985,29	-5 129 076,40
Charbon	2 791 230,00	687 365,00					2 791 230,00	687 365,00
<b>Total</b>	<b>-32 008 204,78</b>	<b>-4 434 367,95</b>	<b>188 449,49</b>	<b>-7 343,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-31 819 755,29</b>	<b>-4 441 711,40</b>

La valeur nominale des instruments de couverture ne tient pas compte du sens de l'opération (achat ou vente) et sont présentés en valeur absolues. Toutes les opérations s'additionnent.

### 3. CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE

#### 3.1. **IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE**

La société consolidante est EP Holding dont le siège social se trouve à l'adresse suivante :  
Pařížská 26, 110 00 Prague 1 (République Tchèque).

La méthode de consolidation est la méthode d'intégration globale.

Dans la mesure où GAZELENERGIE GENERATION SAS fait partie d'un ensemble plus grand d'entreprises au sein duquel elle est incluse et que les comptes de la société consolidant, EP Holding, sont certifiés selon la législation à laquelle cette dernière est soumise, GAZELENERGIE GENERATION SAS est exemptée de présenter des comptes consolidés.

#### 3.2. **INTEGRATION FISCALE**

La société GAZELENERGIE GENERATION SAS fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la société EP France S.A.S est la société tête d'intégration.

Au 31/12/2020, GAZELENERGIE GENERATION a un résultat fiscal de - 202 892 770 €.

Le déficit fiscal reportable cumulé au 31/12/2020 est de 1 124 694 163 €.

### 4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat.

### 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des conséquences sur la situation financière future, et les résultats à venir, ne peut être à ce jour appréhendés, compte tenu de l'évolution toujours en cours de cette crise sanitaire liée au COVID-19.

### 6. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeurs en K€	Capital	Capitaux Propres (hors capital)	% capital détenu	Valeur des titres brute	Valeur des titres nette	C.A HT 2020	Résultat 2020	Dividendes encaissés 2020
<b>1. Filiales</b>								
Surschiste	2 488	7 415	100	3 383	3 383	16 625	2 022	7 555
AERODIS	253	40 317 788	99,98	37 864	37 864	13 361	7 818	
Illico	1 200		100	1 200	1 200	0	0	
<b>2. Participations</b>								
Société des Eaux de l'Est	5 508	10 578	25	2 683	2 683	18 947	-3 847	

The logo for GazelEnergie features the word "Gazel" in a blue sans-serif font and "Energie" in a green sans-serif font. The letter "E" in "Energie" is stylized with a white horizontal bar. The logo is set against a blue background with several thin, curved white lines that sweep across the page.

**GazelEnergie**

**GAZELENERGIE GENERATIONSAS  
9 RUE DU DEBARCADERE  
CS90038  
92700 COLOMBES  
FRANCE**

# GAZELENERGIE GENERATION

Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 204 187 965 €  
Siège social : 9, rue du Débarcadère, 92700 Colombes Cedex, France  
399 361 468 R.C.S Nanterre

---

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 AVRIL 2021

---

L'an deux mille vingt-et-un, le 20 avril,

**EP France**, société par actions simplifiée au capital de 567 992 712 euros, dont le siège social est 9, rue du Débarcadère 92700 Colombes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 501 706 360, représentée par son Président, OSTARA CONSULTING SAS, elle-même représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel Mazalera, dûment habilité à l'effet des présentes,

agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« **Associé Unique** ») de la Société (ci-après la « **Société** ») ;

ayant été mis en possession, dans les délais légaux, des documents et renseignements conformément aux dispositions légales et réglementaires ;

et ayant pris connaissance de :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice 2020,
- le rapport de gestion du Président sur l'exercice 2020,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Associé Unique ;

a pris, au siège social, par un acte sous seing-privé conformément à l'article 17.1 des statuts de la Société, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice 2020 (1<sup>ère</sup> résolution),
- Affectation du résultat (2<sup>ème</sup> résolution),
- Pouvoirs pour formalités (3<sup>ème</sup> résolution).

Le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

### PREMIERE DECISION

#### *Approbation des opérations et des comptes de l'exercice 2020*

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, une perte nette d'un montant de 91 993 380 euros.

L'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

# GAZELENERGIE GENERATION

Société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 204 187 965 €  
Siège social : 9, rue du Débarcadère, 92700 Colombes Cedex, France  
399 361 468 R.C.S Nanterre

## DEUXIEME DECISION

### *Affectation du résultat*

L'Associé Unique constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître :

- un solde de report à nouveau de - 1 083 321 476 euros,
- une perte nette de 91 993 380 euros.

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat intégralement au compte report à nouveau, dont le nouveau solde débiteur est porté après affectation à - 1 175 314 856 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME DECISION

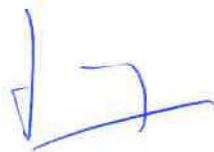
### *Pouvoirs pour formalités*

L'Associé Unique, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, une copie ou un extrait du présent procès-verbal pour faire tous les dépôts et publications prescrits par la loi et, généralement, accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.



---

**EP France**

Président

Représentée par Monsieur Jean-Michel Mazalerat

**GAZELENERGIE GENERATION SAS**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

A l'associé unique  
**GAZELENERGIE GENERATION SAS**  
9 rue du Débarcadère  
92700 Colombes

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GAZELENERGIE GENERATION SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 14 avril 2021.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note II. « Faits caractéristiques de l'exercice 2020 » de l'annexe des comptes annuels concernant les ventes des unités CCGT et du CODAP à TOTAL DIRECT ENERGIE ainsi que concernant le projet de réorganisation lié à l'arrêt anticipé des tranches charbon ;
- la note III.1 « Principes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la continuité d'exploitation ;
- la note VI.5 « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour restructuration, tels que décrits dans la note II. et VI. 2.2. de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur les méthodes de calcul et l'analyse des hypothèses retenues.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Votre société constitue des provisions pour retraite ainsi que pour avantages tarifaires, tels que décrits dans les notes III. 2.9. et IV. 2.2. de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur les méthodes d'évaluation actuarielle ainsi que l'analyse des hypothèses retenues.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 14 avril 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2021

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Matthias Barnert

**GazelEnergie**

**2020**

**ETATS FINANCIERS  
GAZELENERGIE GENERATION  
SAS**

## ANNEXE

<b>BILAN AU 31/12/2020</b>	<b>02 - 03</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020</b>	<b>04 - 05</b>
<b>ANNEXES AUX COMPTES</b>	<b>06 - 30</b>
<b>I. PRESENTATION ET HISTORIQUE DE LA SOCIETE</b>	
<b>II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2020</b>	
<b>III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
<b>IV. NOTES SUR LE BILAN</b>	
<b>V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	
<b>VI. INFORMATIONS DIVERSES</b>	

## BILAN AU 31/12/2020

ACTIF (en €)	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	148 440	148 440		
Concessions, brevets et droits similaires	6 606 826	5 537 343	1 069 482	476 936
Fonds commercial	36 235 573	36 235 573		
Autres immobilisations incorporelles	236 527		236 527	1 249 926
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	49 301 105	39 620 740	9 680 365	9 851 855
Constructions	271 627 851	271 459 876	167 976	1 060 303
Installations techniques, mat. et outillage	1 765 954 746	1 765 162 527	792 219	278 519 726
Autres immobilisations corporelles	5 518 119	4 860 447	657 672	877 957
Immobilisations en cours	2 561 009	1 537 656	1 023 353	5 122 310
Avances et acomptes	31 279		31 279	31 279
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	45 130 271		45 130 271	43 930 271
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	470 403		470 403	464 709
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 183 822 149</b>	<b>2 124 562 603</b>	<b>59 259 547</b>	<b>341 585 272</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	69 973 608	28 893 553	41 080 055	118 637 411
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	717 175		717 175	4 899 642
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	46 450 831	11 540	46 439 291	56 257 645
Autres créances	19 100 304		19 100 304	15 217 536
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	381 814	381 814		
Disponibilités	3 089 774		3 089 774	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	11 319 017		11 319 017	3 359 959
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>151 032 523</b>	<b>29 286 907</b>	<b>121 745 616</b>	<b>198 372 192</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actifs				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 334 854 672</b>	<b>2 153 849 510</b>	<b>181 005 163</b>	<b>539 957 465</b>

## BILAN AU 31/12/2020

PASSIF (en €)	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel	204 187 965	204 187 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport	70 003 003	70 003 003
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 602 569	15 602 569
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	9 710 081	9 710 081
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 083 321 476	-1 239 040 186
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-91 993 380</b>	<b>155 718 710</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	20 961 473	42 724 219
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-854 849 764</b>	<b>-741 093 638</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	30 697 094	29 044 444
Provisions pour charges	417 793 354	383 985 204
<b>PROVISIONS</b>	<b>448 490 448</b>	<b>413 029 648</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	12 986	12 986
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 419 331	89 601 786
Dettes fiscales et sociales	24 639 674	69 625 757
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	775 310	7 767 070
Autres dettes	482 577 304	594 008 832
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	33 939 873	107 005 025
<b>DETTES</b>	<b>587 364 479</b>	<b>868 021 455</b>
Ecart de conversion passifs		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>181 005 163</b>	<b>539 957 465</b>

## COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2020

(en €)	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>242 884 232</b>	<b>1 419 390 151</b>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	154 520 561	25 292 819	179 813 380	1 187 539 413
Production vendue de services	23 409 007	4 484 630	27 893 636	36 852 447
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>177 929 568</b>	<b>29 777 449</b>	<b>207 707 016</b>	<b>1 224 391 859</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			14 928 886	32 087 597
Autres produits			20 248 329	162 910 695
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>363 028 938</b>	<b>1 479 436 693</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 676 407	96 376 182
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			801 787	-22 294 693
Autres achats et charges externes			204 866 041	1 237 563 507
Impôts, taxes et versements assimilés			12 529 890	18 434 190
Salaires et traitements			24 163 716	31 610 085
Charges sociales			15 411 775	20 518 169
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			552 195	5 771 592
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			27 458 703	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			35 599 947	58 085 527
Autres charges			21 968 478	33 372 134
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-120 144 706</b>	<b>-60 046 542</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>7 674 301</b>	<b>867 831</b>
Produits financiers de participations			7 554 771	837 690
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			116 560	30 141
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			2 970	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>807 857</b>	<b>1 589 963</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			7 500	87 500
Intérêts et charges assimilées			522 885	1 502 023
Différences négatives de change			277 472	440
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>6 866 444</b>	<b>-722 132</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-113 278 262</b>	<b>-60 768 674</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

(en €)	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	Exportation	Total	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>960 216 161</b>	<b>389 400 973</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			56 658	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			703 664 330	672 622
Reprises sur provisions et transferts de charges			256 495 173	388 728 352
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>938 931 279</b>	<b>172 913 589</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 166 573	2 185 085
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			731 057 251	56 160
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			206 707 455	170 672 344
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>21 284 882</b>	<b>216 487 385</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>1 210 774 694</b>	<b>1 809 658 955</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>1 302 768 074</b>	<b>1 653 940 245</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-91 993 380</b>	<b>155 718 710</b>

# ANNEXES AUX COMPTES

## I. PRESENTATION ET HISTORIQUE DE LA SOCIETE

En 1995 il a été opéré au regroupement des activités électriques relevant jusqu'alors des Établissements Publics du Groupe Charbonnages de France dans un nouvel ensemble filialisé auquel ont été apportées les centrales électriques des Houillères de Bassin et les participations que détenaient celles-ci dans les sociétés S.E.T.N.E, S.E.T.C.M, SODELIF et SOPROLIF. Cet ensemble est fédéré par une société holding, Société Nationale d'Électricité et de Thermique (S.N.E.T.).

En 2001, CdF (Charbonnages de France) a cédé à la société ENDESA EUROPA, S.L.U. 30 % du capital de la S.N.E.T.

En septembre 2004, ENDESA EUROPA, S.L.U. est devenu actionnaire majoritaire en acquérant 35% supplémentaires détenus jusqu'à alors par CdF.

En 2005, il a eu lieu la fusion des sociétés SETNE, SETCM et SODELIF au sein de la SNET SA et en 2009, il a été opéré à la fusion de la société SOPROLIF au sein de la SNET SA.

En juin 2008, EON EUROPA est devenu actionnaire majoritaire en acquérant 65% détenus jusqu'à alors par ENDESA EUROPA, S.L.U.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, EON EUROPA a cédé sa participation à la Société à EON FRANCE SAS.

Au 30 décembre 2009, la société EON FRANCE SAS est devenue l'actionnaire unique de la Société, en acquérant les actions détenues par EDF (18,75%) et CdF (16,25%).

Le 30 septembre 2015, la société E.ON Beteiligungen GmbH a cédé à la société UNIPER HOLDING GmbH l'intégralité des actions qu'elle détenait dans la société Uniper France.

A la suite d'une promesse unilatérale d'achat du 24 décembre 2018, de UNIPER FRANCE SAS par le groupe tchèque EPH, par l'intermédiaire de sa filiale EP POWER EUROPE le 9 juillet 2019, le groupe UNIPER a cédé 100% du capital social de la société au profit d'EP POWER EUROPE.

Par l'intermédiaire de cette opération, EPH a acquis toutes les activités et tous les actifs d'Uniper en France.

## II. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2020

Les principaux faits marquants de l'exercice 2020 sont :

- **Changement de dénomination sociale de la Société**

Le changement de dénomination sociale de la société est intervenu, le nom étant désormais GazelEnergie Generation (auparavant Gazel Energie Generation).

- **Recours au chômage partiel :**

La société a eu recours au chômage partiel dans le cadre des aides liées à la pandémie COVID-19 (environ 0,6 M€).

- **Ventes des unités CCGT et du CODAP à TOTAL DIRECT ENERGIE**

Les activités des unités CCGT de la centrale Emile Huchet et le centre de dispatching le CODAP ont été apportées le 1er août 2020, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020, dans une nouvelle société KERNAMAN et les titres de cette société ont été cédées à TOTAL DIRECT ENERGIE le 1er octobre 2020.

- **Cession des activités du business sales :**

En date du 31 Décembre 2020, l'entreprise a cédé ses activités du business sales (Négoce de vente d'électricité) à la société Illico, société filiale à 100 % de GazelEnergie Génération, sous forme de vente de fonds de commerce pour une valeur de 10,4 M€ ainsi qu'un transfert des droits de marché de capacité (1,3 M€). La valeur des titres de participation détenus par la société est de 1,2 M€.

- **Projet de réorganisation**

L'intégration de la fermeture des centrales à charbon à horizon 2022 dans la loi Energie Climat constitue une contrainte sociale majeure pour l'entreprise. Les conséquences sociales prévisibles d'un tel arrêt sont évaluées à plus de 200 emplois : environ 80 emplois sur le site Saint-Avoid, une centaine sur la centrale de Provence et une trentaine sur les sites de Colombes et sur les sites d'Hornaing et Montceau les Mines. Ces suppressions de postes nécessiteront un accompagnement social spécifique dans le cadre d'un plan de restructuration.

L'impact de ce projet de réorganisation y compris les coûts de fermeture a été provisionné dans les comptes de la société (47,4 M€).

En outre, le stock de charbon de l'unité Provence 5 a été significativement déprécié du fait de l'arrêt de la centrale depuis plus de 2 ans pour s'aligner sur les conditions de marché en cas de revente de ce stock (provision de 27,5 M€).

- **Situation de Provence 4 Biomasse**

L'arrêté préfectoral n°1381-2011A du 29 novembre 2012, autorisant GazelEnergie Generation à poursuivre l'exploitation des installations de la centrale de Provence et à exploiter la biomasse sur la tranche 4, a été rétabli dans l'ordonnancement juridique, à l'exception des valeurs limites d'émission des eaux résiduaires après épuration du mercure et de ses composés et du zinc dissous. L'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 24 décembre 2020 a réformé la décision du Tribunal administratif de Marseille du 8 juin 2017 ayant annulé l'arrêté préfectoral de 2012. Cet arrêt a imposé les valeurs limites d'émission de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 pour le mercure et le zinc jusqu'à ce que le Préfet adopte le cas échéant de nouvelles valeurs. Un recours en cassation a été déposé en Mars 2021 devant le Conseil d'Etat (CE) contre l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Marseille du 24 décembre 2020.

- **Arrêt anticipé des tranches charbon**

Le Président de la République, Emmanuel Macron, s'était engagé durant la campagne présidentielle de 2017 à fermer d'ici 2022 les quatre dernières centrales à charbon encore en service en France, à savoir :

- Cordemais, dans la Loire-Atlantique (EDF),
- Havre, en Seine-Maritime (EDF),
- Meyreuil, dans les Bouches-du-Rhône (GazelEnergie),
- Saint-Avoid et Carling, en Moselle (GazelEnergie).

La loi n°2019-1147 relative à l'Energie et au Climat publiée au Journal Officiel le 9 novembre 2019 a confirmé la volonté du gouvernement de mettre fin à la production d'électricité à partir de charbon par la fixation par l'autorité administrative d'un plafonnement d'émissions annuelles de gaz à effet de serre applicable à compter du 1er janvier 2022. Il est prévu que le niveau soit tel qu'il conduira à l'arrêt de leur exploitation. Cette volonté a ensuite été traduite dans le décret n°2019-1467 du 26 décembre 2019 qui a instauré ce plafond d'émissions de 0,55 tonne d'équivalent dioxyde de carbone par mégawattheure pour les installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles situées sur le territoire métropolitain continental.

Par ailleurs, le gouvernement a été habilité dans la loi Energie Climat à mettre en place, dans un délai de six mois et par voie d'ordonnance, toute mesure permettant la mise en place d'un accompagnement spécifique des salariés des entreprises exploitant des installations de production d'électricité dont l'emploi serait supprimé du fait de la fermeture de ces installations. Ces mesures complètent celles mise en œuvre par GazelEnergie Generation dans le cadre d'un plan de Sauvegarde de l'Emploi.

GazelEnergie s'implique dans la démarche territoriale engagée par le gouvernement que sont le « Projet de territoire du Warndt Naborien » signé le 16 janvier 2020 et le pacte pour la transition écologique et industrielle du territoire de Gardanne-Meyreuil signé le 22 décembre 2020. L'objectif est de soutenir la revitalisation des territoires impactés par la fermeture et de développer de nouveaux projets industriels. GazelEnergie porte plusieurs projets de développement industriel intégrés dans ces projets de territoire/pacte territorial.

L'ensemble de ces projets vise à créer de nouvelles activités industrielles dans le domaine des énergies d'avenir sur les sites de GazelEnergie, dont les centrales Emile Huchet et Provence, en ligne avec les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

### III. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1. PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

La continuité d'exploitation dépend notamment :

- Du financement des besoins en trésorerie des activités de la société assuré par sa maison mère EP France qui centralise la trésorerie du groupe en France.

EP France dispose des moyens financiers pour assurer le financement des besoins de trésorerie de sa filiale

- De l'amplitude des impacts à venir liés à la crise Covid-19

- Des incertitudes et des impacts liées à la décision de fermeture des tranches charbon telles que décrites dans le paragraphe II « Arrêt anticipé des tranches charbon » de cette annexe

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes ont été établis conformément aux hypothèses de base au Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 relatif au PCG, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. A savoir :

Immobilisations incorporelles	Durées
Logiciels	3 ans

### 2.2. **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque exercice afin de procéder ou non à la dépréciation des immobilisations. Ces tests sont basés sur des hypothèses de prix de marché fournies par le groupe ainsi que des hypothèses techniques et de disponibilités transmises à l'interne.

Les charges financières liées aux emprunts contractés, qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'actif sont incorporées au coût d'entrée dudit actif.

La durée d'amortissement comptable des installations techniques, matériels et outillages varient en fonction de la durée de vie normale des différentes centrales soit (à compter du 01/01/1995) :

Immobilisations corporelles	Fin de vie	Durées
Huchet 6	2021	27 ans
Provence 5	2021	27 ans
Provence 4 Biomass	2035	16 ans et 10 mois

Une diminution de la durée de vie des unités charbon 600 MW - Emile Huchet 6 et Provence 5 a été réalisée en décembre 2019. Cette opération permet ainsi d'être en adéquation avec la situation technique actuelle des unités de production ainsi que la nouvelle réglementation.

Les centrales CCGT ont été cédées à Total direct Energie au 1<sup>er</sup> Octobre 2020.

Les amortissements associés aux autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue soit :

Immobilisations corporelles	Durées
Agencement des locaux	10 ans
Matériel	3 ou 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

La société a arrêté la centrale d'Hornaing et la tranche 4 de Provence au 31/03/2013. La centrale de Lucy a été arrêtée au 28/02/2014 et les tranches 4 et 5 de la centrale d'Emile Huchet ont fait l'objet d'un arrêt au 30/06/2014 et au 31/03/2014 respectivement.

La société applique sur une partie de ses installations des amortissements dérogatoires suivant la méthode linéaire sur 12 mois (désulfuration de CEH 6 et Provence 5). Le rythme de reprise des amortissements dérogatoires a été augmenté du fait de la réduction de la durée de vie des centrales charbon.

### 2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la situation financière et les perspectives d'avenir des sociétés le justifient.

En 2005, la société a fait le choix (option irrévocable), de la passation des frais d'acquisition des titres de participations, en charge (loi de finances 2006).

La loi de finances de 2007 impose, que lesdits frais doivent obligatoirement être rattachés au prix de revient des titres (immobilisation), mais ils peuvent toutefois faire l'objet d'une déduction du résultat imposable, étalée sur cinq ans (prorata temporis).

Cette modification de la loi impose à la société, lors de la détermination du résultat fiscal (par voie extracomptable) : d'une part, la réintégration des frais d'acquisition et d'autre part, la déduction des amortissements des frais (étalement sur cinq ans).

### 2.4. STOCKS

- *Stock de matières premières :*

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend les frais accessoires d'achat (transport, droit de douane, rémunération d'intermédiaires).

Le stock de matières premières comprend également les couvertures de charbon (sous forme de SWAP).

- *Stock d'autres approvisionnements :*

Ils sont évalués au coût moyen pondéré. Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat.

Les stocks de pièces de consommation courante, figurant au bilan, sont dépréciés ou mis au rebut en fonction de leur obsolescence ou détérioration technique.

- *Stock de CEE et CO<sup>2</sup> :*

Les stocks de CO<sup>2</sup> et CEE sont évalués au coût moyen pondéré. Les coûts d'acquisition comprennent les frais accessoires d'achat.

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et CO<sup>2</sup> sont gérés selon le modèle économique « Economies d'énergie ».

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, à la clôture de chaque exercice :

- si les CEE & CO<sup>2</sup> détenus en portefeuille sont supérieurs aux obligations d'économies d'énergie et CO<sup>2</sup>, les CEE et CO<sup>2</sup> en excédent (dit « non consommés ») sont comptabilisés en stock,
- si les CEE et CO<sup>2</sup> détenus en portefeuille sont inférieurs aux obligations d'économies d'énergie et CO<sup>2</sup>, aucun stock n'est comptabilisé et une provision correspondant aux obligations est comptabilisée.

Les provisions reflétant les obligations sont comptabilisées en contrepartie d'un compte d'achat stocké.

Dans le cas où le volume du stock est inférieur aux obligations, il convient de provisionner les obligations sur la base d'un coût moyen pondéré ajusté qui tient compte :

- du stock existant
- stock contractualisé : au prix des achats déjà contractualisés mais non facturés / non livrés par le fournisseur pour les volumes au-delà du stock existant
- et à une référence de prix de marché pour les volumes non contractualisés

La provision est donc valorisée sur la base d'un coût moyen pondéré projeté qui est différent du coût moyen à la date de clôture.

### 2.5. CREANCES ET DETTES

En application des règles générales d'évaluation du Plan Comptable Général, les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale et par prudence, une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

### 2.6. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 2.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont évaluées sur la base des coûts futurs appréciés à la date de clôture de l'exercice, en tenant compte des informations disponibles à cette date.

#### - Provisions pour grosses réparations

Elles sont constituées pour couvrir les charges entraînées par les révisions générales et décennales.

#### - Provisions pour démantèlement

Conformément aux obligations légales et réglementées, ces provisions couvrent l'ensemble des coûts estimés nécessaires pour démanteler, remettre en état et réhabiliter tous les sites aussi bien ceux des tranches déjà arrêtées mais non encore démantelées que ceux des tranches en fonctionnement. La provision dans les comptes au 31 décembre 2020 est estimée suffisante au regard des coûts probables de démantèlement.

### 2.8. COMPTES DE REGULARISATION

Les PCA incluent les engagements vendus en 2020 sur le marché de la capacité pour les années futurs.

### 2.9. ENGAGEMENTS SOCIAUX

#### 2.9.1. Engagements sociaux à long terme avec financement au sein de la branche des IEG

##### a. *Entrée en vigueur de la réforme du financement du régime de retraite des IEG*

L'entrée en vigueur de la réforme du financement du régime de retraite résultant de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 s'est traduite, moyennant l'adoption ou la signature de textes réglementaires et conventionnels par la prise en charge du fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, frais d'études, accidents du travail et maladies professionnelles par la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

##### b. *Régime de retraite*

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des Industries Electriques et Gazières (IEG) est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à retraite et de financement du régime, fixées par le Statut National du Personnel institué par le décret n°46-1541 du 22 juin 1946 (article 24 et annexe 3) en application de l'article 47 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946, relèvent des Pouvoirs Publics.

Après la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 le régime spécial des IEG est un régime par répartition dont le financement est assuré par :

- la mise en place d'un adossement financier du régime spécial de retraite des IEG aux régimes de retraite du droit commun (Régime général, ARRCO, AGIRC) qui est fondé sur le principe d'une stricte neutralité financière pour la part des prestations du régime spécial couvertes par ces régimes.

- l'instauration de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) pour le financement de la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques passés » (DSP) afférents aux activités régulées c'est à dire les activités de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel. La contribution tarifaire est une « imposition de toute nature » qui se substitue à la part du tarif d'électricité et de gaz naturel qui assurait le financement des charges de retraites précitées, désormais couvertes par la CTA. Elle se traduit par une baisse des charges précédemment financées par les entreprises mais aussi par une diminution corrélative de leurs recettes et donc de leur chiffre d'affaires. Cette contribution est de ce fait neutre sur le prix global (acheminement et fourniture d'énergie) acquitté par le client final.

- la prise en charge par les entreprises des IEG du financement :

- De la part des prestations du régime spécial de retraite relative aux « droits spécifiques passés » (DSP) afférents aux activités « concurrentielles » (c'est à dire autres que les activités « régulées » de transport et de distribution),
- Ainsi que de la part du financement des prestations du régime spécial de retraite correspondant aux « droits spécifiques futurs » (DSF), c'est à dire les droits constitués après le 31/12/2004, pour la part non couverte par les régimes de retraite du droit commun, sans distinction entre activités régulées ou non régulées.
- Des cotisations salariales appelées à un taux fixé par décret.
- Une contribution patronale d'équilibre.

Au 01/01/2008, prise en charge par la société des résultats des évaluations faites par le CNIEG dont la provision a été évaluée sur la base des :

- Droits spécifiques passés non régulés : pour leur quote-part définie par décret.
- Droits spécifiques futurs : au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

#### *c. Régime des Indemnités de Secours Immédiats*

L'indemnité des secours immédiat au décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statuaire en inactivité ou en invalidité (cf. Article 26-paragraphe 5 du Statut National).

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire de 3 mois de pension à 3 fois le forfait du régime général (3 404€).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. L'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi est évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires de la CNIEG sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,8%.

#### *d. Régime des Indemnités Compensatrices de Frais d'Etudes des Inactifs*

L'indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes (I.C.F.E.) est un avantage familial extra-statutaire définie par la Note DPRS N 93-16 du 23/8/1993. Elle a pour but d'apporter une aide aux agents inactifs ou à leurs ayants-droit dont les enfants poursuivent leurs études supérieures. Elle est également versée aux bénéficiaires de pension d'orphelins.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. L'engagement correspondant à l'avantage postérieur à l'emploi est évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires de la CNIEG sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,8%.

### e. Régime des rentes d'Invalidité

Les agents statutaires en activité de services peuvent bénéficier de prestations en rente lorsque leur mise en invalidité est prononcée (art. 4-de l'annexe 3 du Statut National).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose sur une cotisation patronale. Ce régime correspond à un avantage à long terme et a été évalué pour la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires de la CNIEG sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,8%.

### f. Régime Rentes Accidents du Travail, Maladies Professionnelles

Comme les salariés relevant du régime général, les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des Accidents du Travail et des Maladies professionnelles.

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur. L'engagement est un avantage à long terme et a été évalué par la CNIEG, au prorata des masses salariales des entreprises de la branche.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires de la CNIEG sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,8%.

## 2.9.2. Autres engagements sociaux

### a. Avantage tarif électricité-gaz liés au régime IEG

Ces engagements concernent les salariés IEG qui, lors de leur départ à la retraite, bénéficieront du tarif préférentiel sur le gaz et l'électricité. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires AON Hewitt sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,80%.

### b. Provision pour indemnités de départ à la retraite

La provision couvre les indemnités à verser aux salariés lors de leur départ à la retraite, selon les statuts des IEG. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires AON Hewitt sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,5 %.

### c. Médaille du travail

La provision couvre les coûts passés des médailles du travail qui seront versés aux salariés, selon leur ancienneté. Cette provision a été estimée selon un calcul actuariel.

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires AON Hewitt sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,3%.

Il est à noter que pour l'ensemble des engagements sociaux de la société, les écarts actuariels sont directement comptabilisés en provisions en contrepartie du résultat.

### d. Congé épargne jours retraite (CEJR)

Conformément aux dispositions du décret du 22 janvier 2008, les salariés recrutés à compter du 1er janvier 2009 ne bénéficient pas des bonifications de services : la spécificité des métiers doit désormais être prise en compte selon d'autres modalités qu'une réduction du nombre d'annuités de cotisations.

En application de ces dispositions, il est convenu qu'en lieu et place des actuelles bonifications, les salariés statutaires recrutés à compter du 1er janvier 2009 dans les IEG, et occupant un emploi classé en services actifs, bénéficient chaque année de l'attribution de jours non travaillés proportionnellement à leur taux de services actifs. Ces jours sont bloqués jusqu'à la date d'ouverture des droits à retraite du régime spécial des IEG dans un dispositif de « compte épargne jours retraite ».

Le CEJR est utilisable uniquement en fin de carrière, entre la date d'ouverture des droits à retraite, validée par la CNIEG, et l'âge limite fixé par l'article 4 du statut national du personnel des IEG.

Le départ effectif en retraite du salarié suit immédiatement la prise du CEJR, la date de ce départ étant fixée au moment où le salarié demande le déblocage de son CEJR.

Lorsque le salarié cesse toute activité professionnelle dans le cadre du CEJR, celui-ci reste assimilé à une période de travail. Cependant, les primes, indemnités et autres éléments liés à l'emploi ou à la situation professionnelle du salarié ne sont pas maintenus.

Par principe, les jours pris au titre du CEJR ne sont pas monétisables. Dans le cas de situations exceptionnelles ne permettant pas au salarié de bénéficier en fin de carrière de son CEJR un capital est calculé à la valeur des jours épargnés à cette échéance et versé intégralement au salarié, ce capital ayant le caractère d'une rémunération. En cas de décès du salarié, ce capital est versé à sa succession.

Les jours attribués sont transférés d'une entreprise de la branche à une autre, en cas de mobilité interne à la branche, avec le financement associé : valorisation du nombre d'heures acquis au taux horaire chargé à la date du transfert (taux de charge constitué des cotisations appliquées de manière commune et identique dans toutes les entreprises de la branche).

Les engagements au 31/12/2020 sont évalués par les actuaires AON Hewitt sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 0,75%.

## 2.10. INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion. Elle fait alors l'objet d'une documentation. Les effets des instruments financiers utilisés par GazelEnergie Generation pour couvrir et gérer ses risques « matières premières » sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert. Ainsi, le résultat des dérivés sur matières premières est reconnu au rythme de la consommation des stocks de matières premières couverts et classé dans le poste « Achats de matières premières ».

Les variations de valeur des dérivés ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf pour permettre d'appliquer le principe de symétrie du résultat. Les dérivés contractés par GazelEnergie Generation, par l'intermédiaire de l'entité EP Commodities, étant des dérivés permettant de couvrir des positions à termes, les dérivés ainsi que les variations de valeur des dérivés sont présentés en hors bilan.

## IV. NOTES SUR LE BILAN

### 1. ACTIF

#### 1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes (en €)	Au 31/12/2019	Augment.	Transferts	Diminutions	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	148 440				148 440
Autres postes d'immobilisation incorporelles	45 927 920	938 177	321 750	3 465 421	43 078 926
<b>TOTAL</b>	<b>46 076 360</b>	<b>938 177</b>	<b>321 750</b>	<b>3 465 421</b>	<b>43 227 366</b>

Amortissements (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement	148 440			148 440
Autres immobilisations incorporelles	7 781 231	324 847	2 626 224	5 479 854
<b>TOTAL</b>	<b>7 929 671</b>	<b>324 847</b>	<b>2 626 224</b>	<b>5 628 294</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations sur immos incorporelles	36 419 827	17 274	144 038	36 293 063
<b>TOTAL</b>	<b>36 419 827</b>	<b>17 274</b>	<b>144 038</b>	<b>36 293 063</b>

- Les « Autres postes d'immobilisations incorporelles » (43,1 M€) sont constitués principalement par les logiciels (6,1 M€), les malis techniques de fusion (36,2 M€), les certificats de garanties de marché de capacité (0,5 M€) et par les immobilisations incorporelles en cours (0,2 M€).
- L'augmentation correspond principalement aux développements du logiciel BRMT relatif à la gestion du stock de bois, aux automatisations informatiques, à la séparation des infrastructures informatiques entre Uniper et EPFt et à l'évolution de SAP t (+0,4 M€) et les certificats de garanties de marché de capacité (0,6 k€).
- Les sorties des immobilisations (-3,5 M€), des amortissements (-2,6 M€) et des dépréciations (-0,1 M€) sont dus à la cession des tranches CCGT à la société Total Direct Energie (TDE).
- Pour rappel les malis techniques de fusion sont totalement dépréciées, suite à la dépréciation des centrales au charbon.

## 1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes (en €)	Au 31/12/2019	Augment.	Transferts	Diminutions	Au 31/12/2020
Terrains	49 501 332			200 227	49 301 105
Constructions sur sol propre	194 424 301			493 135	193 931 166
Constructions sur sol d'autrui	42 854 717			514 245	42 340 471
Constructions installations, agencements, ....	36 481 511	457 177		1 582 475	35 356 214
Installations générales et agencements	3 414 962	163 199		18 731	3 559 430
Installations techniques, matériels et outillages	2 274 308 875	16 431 666		524 785 796	1 765 954 746
Matériel de transport	39 052				39 052
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 084 702			165 064	1 919 638
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	24 110 786		16 979 495	4 570 283	2 561 009
Acomptes	31 279				31 279
<b>TOTAL</b>	<b>2 627 251 517</b>	<b>17 052 042</b>	<b>16 979 495</b>	<b>532 329 956</b>	<b>2 094 994 110</b>

Amortissements (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Terrains	23 868 421	1 639 191		25 507 612
Constructions	231 127 669	10 850 679	1 518 655	240 459 693
Installations générales et agencements	2 073 230	211 959	15 950	2 269 239
Installations techniques, matériels et outillages	1 501 353 092	107 785 802	204 992 819	1 404 146 075
Matériel de transport	39 052			39 052
Matériel de bureau informatique, mobilier	1 829 651	117 693	164 375	1 782 969
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>1 760 291 115</b>	<b>120 605 324</b>	<b>206 691 799</b>	<b>1 674 204 640</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations sur immos corporelles	571 496 973	16 302 950	179 363 318	408 436 605
<b>TOTAL</b>	<b>571 496 973</b>	<b>16 302 950</b>	<b>179 363 318</b>	<b>408 436 605</b>

Les principaux investissements (17,1 M€), hors immobilisations en cours réalisés au cours de l'exercice sont :

- Investissements courants de la centrale de Provence 5 2,7 M€
- Investissements courants de la centrale Emile Huchet 6 0,6 M€
- Investissements du projet de construction de Provence 4 Biomasse 13,7 M€

Concernant la centrale de Provence 5, les principaux investissements sont le remplacement de pièces techniques générales (1,9 M€), des pièces spécifiques (0,2 M€) et le projet de remise en état (0,6 M€). Pour la centrale de Provence 4 Biomasse, les principaux investissements sont les pièces techniques générales (12,5 M€) et des pièces spécifiques (1,2 M€)

La baisse des immobilisations corporelles en cours est principalement liée aux mises en service de projets (-17,1 M€).

D'autre part, la diminution des immobilisations corporelles (-532,3 M€) et des amortissements (-206,7 M€) s'explique par la cession des tranches CCGT à TDE.

La variation des dépréciations s'explique :

- Reprise des dépréciations restantes des CCGT suite à la cession à TDE (+42,4 M€),
- Par la nouvelle dépréciation des actifs au 31/12/2020, (-16,3 M€) liée à l'augmentation des immobilisations en cours,
- La reprise de provisions liée aux dépréciations des actifs des années précédentes (+120,4 M€) dans le cadre de l'amortissement linéaire sur la période.

Dépréciation 2020 des centrales (en M€)	Dotation 2020	Reprise 2020	Reprise années antérieures
CEH 6 (*)	-0,6	0,6	38,6
CEH CCGT	0	42,4	0
Provence 5 (*)	-2,7	3,2	58,7
P4B (*)	-13,0	13,0	23,1
<b>TOTAL</b>	<b>- 16,3</b>	<b>59,2</b>	<b>120,4</b>

(\*) Les reprises 2020 concernent les IEC qui ont été mis en service (hors CCGT).

## 1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeurs brutes (en €)	Au 31/12/2019	Augment.	Diminutions	Au 31/12/2020
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	43 930 271	178 274 860	177 074 860	45 130 271
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	464 709	435 157	429 462	470 403
<b>TOTAL</b>	<b>44 394 980</b>	<b>178 710 017</b>	<b>177 504 322</b>	<b>45 600 674</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions autres immos financières				
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La variation des autres participations s'explique par l'acquisition de la société Illico (+1,2 M€) et de Kernaman (+177,1 M€) cédés à Total Direct Energie en cours d'année.

## 1.4. STOCKS

Valeurs brutes (en €)	Au 31/12/2019	Quantité au 31/12/2019	Unité	Au 31/12/2020	Quantité au 31/12/2020	Unité
<b>MATIERES PREM. :</b>	<b>73 275 432</b>			<b>64 197 334</b>		
Charbon	58 428 783	564 018	T	50 505 140	448 580	T
Coke de Pétrole	0	0	T	0	0	T
PCR	2 027 550	260 467	T	1 696 322	252 753	T
Fioul Lourd	801 145	2 204	T	754 780	1 872	T
Fioul Domestique			L			L
Bois Energétique	11 968 502	99 867	T	11 191 640	98 267	T
Bois sur Pied	49 452		T	49 452		T
<b>AUTRES APPRO. :</b>	<b>46 832 022</b>			<b>5 811 469</b>		
Matières Consommables	6 805 581			5 811 469		
Certificats Economie Energie & CO <sup>2</sup>	40 026 441					
<b>PRODUITS INTERM. :</b>	<b>-35 195</b>			<b>-35 195</b>		
Bois Non Energétique	-35 195			-35 195		
<b>TOTAL</b>	<b>120 072 259</b>			<b>69 973 608</b>		

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions sur stocks et en cours	1 434 850	27 458 703		28 893 553
<b>TOTAL</b>	<b>1 434 850</b>	<b>27 458 703</b>	<b>0</b>	<b>28 893 553</b>

Le stock de charbon baisse de 115 438 tonnes au cours de l'exercice (-7,9 M€). Cette diminution est principalement due à des ventes de charbon à EPH et aux consommations 2020 de CEH6.

Le stock de CO<sub>2</sub> a diminué de 36,9 M€ liée à la restitution des certificats 2019 à l'Etat (45,5 M€) et aux achats effectués pour les besoins de 2020 (8,5 M€).

Les autres variations concernent le netting du stock avec les provisions sur le CO<sup>2</sup> (-1,9 M€) et les CEE (-1,2 M€)

Le stock de charbon de l'unité Provence 5 a été significativement déprécié du fait de l'arrêt de la centrale depuis plus de 2 ans et de la baisse du prix de l'API2 (provision de 27,5 M€).

### 1.5. CREANCES

Valeurs Brutes (en €)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Créances clients et comptes rattachés	56 274 741	46 450 831	-9 823 910
Autres créances	15 217 536	19 100 304	3 882 769
Capital souscrit et appelé, non versé			
<b>TOTAL</b>	<b>71 492 277</b>	<b>65 551 135</b>	<b>-5 941 141</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations sur comptes clients	17 096		5 556	11 540
<b>TOTAL</b>	<b>56 274 741</b>	<b>46 450 831</b>	<b>-9 823 910</b>	<b>0</b>

La diminution des créances clients (-9,8 M€) s'explique principalement par la cession des CCGT et une baisse d'activité pour Emile Huchet 6.

La variation des autres créances (+3,9 M€) s'explique principalement par :

- Une baisse des créances diverses (+2,3 M€) liées aux fournisseurs débiteurs (+3,5 M€) compensée par une baisse (-1,2 M€) des avoirs à recevoir des fournisseurs hors groupe,
- La créance sur les impôts et taxes rattachés au CCGT dus au titre de 2020 en attente de remboursement par TDE (+1,7 M€),
- Une diminution des avances au personnel (-0,8 M€),
- Le remboursement du crédit de TVA de 2019 (-0,9 M€),
- La baisse de la TVA sur les factures non parvenues (-2,6 M€), compensé par la tva déductible à netté de la tva collectée (+4,2 M€).

### 1.6. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Valeurs Brutes (en €)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Valeurs mobilières de placement	374 314	381 814	7 500
Disponibilités		3 089 774	3 089 774
<b>TOTAL</b>	<b>374 314</b>	<b>3 471 588</b>	<b>3 097 274</b>

Dépréciations (en €)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations sur VMP	374 314	7 500		381 814
<b>TOTAL</b>	<b>374 314</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>	<b>381 814</b>

L'augmentation de la trésorerie disponible est dû à l'absence de cash pooling au 31/12/2020.

### 1.7. COMPTES DE REGULARISATION

Valeurs Brutes (en €)	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Charges constatées d'avance	3 359 959	11 319 017	7 959 058
<b>TOTAL</b>	<b>3 359 959</b>	<b>11 319 017</b>	<b>7 959 058</b>

La hausse des charges constatées d'avance de l'exercice s'explique par la reprise des achats en 2019 de certificats de capacités 2020 (-3,2 M€) et par les achats en 2020 de certificats de capacités 2021 et 2022 (11,1 M€).

**1.8. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES AU 31/12/2020**

Valeurs Brutes (en €)	Au 31/12/2020	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>470 403</b>	<b>0</b>	<b>470 403</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	470 403		470 403
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>76 870 153</b>	<b>76 870 153</b>	<b>0</b>
Clients	46 437 051	46 437 051	
Clients douteux	13 780	13 780	
Personnel et comptes rattachés	170 072	170 072	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	12 019 368	12 019 368	
Groupe et associés	42	42	
Débiteurs divers	6 910 823	6 910 823	
Charges constatées d'avance	11 319 017	11 319 017	
<b>TOTAL</b>	<b>77 340 556</b>	<b>76 870 153</b>	<b>470 403</b>

**1.9. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

Valeurs Brutes (en K€)	Au 31/12/2020
Clients, factures à établir	8 207
Fournisseurs, avoirs à recevoir	77
Personnel, produits à recevoir	
TVA en attente	4 525
Organismes sociaux, produits à recevoir	
Etat, produits à recevoir	3 307
Intérêts courus, cash pooling	
Intérêts bancaires courus	
Divers, produits à recevoir	
<b>TOTAL</b>	<b>16 116</b>

**1.10. CREANCES SUR ENTREPRISES LIEES**

Valeurs Nettes (en K€)	Au 31/12/2020
Titres de participation	45 130
Clients et comptes rattachés	24 414
Autres créances	10 298
Créances intégration fiscale	
Créances comptes courants	
<b>TOTAL</b>	<b>79 842</b>

## 2. PASSIF

### 2.1. **CAPITAUX PROPRES**

Actionnaire	Actions	%	Valeur Nominale	Au 31/12/2020
EP France S.A.S.U.	40 837 593	100,00	5	204 187 965
<b>TOTAL</b>	<b>40 837 593</b>	<b>100,00</b>	<b>5,00</b>	<b>204 187 965</b>

Valeurs en €	Au 31/12/2019	Affectation de résultat	Résultat de l'exercice	Reprise résultat	Prime d'émission	Augmentat. capital	Mouvement capitaux propres	Au 31/12/2020
Capital social	204 187 965							204 187 965
Prime d'émission, de fusion	70 003 003							70 003 003
Réserve légale	15 602 569							15 602 569
Réserves statutaires								
Réserves réglementées	9 710 081							9 710 081
Autres réserves								
Report à nouveau	-1 239 040 186	155 718 710						-1 083 321 476
Résultat de l'exercice	155 718 710	-155 718 710	-91 993 380					-91 993 380
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées	42 724 219			-21 762 746				20 961 473
<b>TOTAL</b>	<b>-741 093 639</b>	<b>0</b>	<b>-91 993 380</b>	<b>-21 762 746</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-854 849 764</b>

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires des équipements de désulfuration et de dénitrification (8,6 M€ pour CEH 6 et 12,3 M€ pour Provence 5 au 31/12/2020).

### 2.2. **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Valeurs en €	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions pour litiges et perte sur contrat	21 891 763	1 138 228	2 563 023	20 466 968
Provisions pour garantie clients				
Provisions pour perte marchés		113 000		113 000
Provisions pour amendes pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	53 414 983	7 413 224	7 863 977	52 964 230
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et démantèlement	203 473 833	1 699 405	35 606 494	169 566 743
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	134 249 069	95 245 345	24 114 908	205 379 507
<b>TOTAL</b>	<b>413 029 648</b>	<b>105 609 202</b>	<b>70 148 402</b>	<b>448 490 448</b>

Les principales variations constatées durant l'exercice 2020 se ventilent de la manière suivante :

- Les provisions pour litiges :

La variation de ces provisions concerne principalement les litiges liés au personnel pour -1,4 M€, des nouveaux litiges avec les fournisseurs de bois (0,8 M€), les reprises de provisions liées au personnel (-0,6 M€) et les reprises de provisions des litiges avec les fournisseurs de bois (-2,0 M€).

- Les provisions pour retraite (provisions pour pensions) :

La dotation aux provisions pour retraite de l'exercice (7,4 M€) se décompose comme suit :

- Actualisation de la provision (0,7 M€)
- Coûts des services (2,2 M€)
- Ecart actuariels lié à une baisse des taux d'actualisation (4,4 M€)
- Dotations régularisations des charges CNIEG (0,2 M€)

La reprise de provision pour retraite (-2,6 M€) correspond principalement aux paiements des cotisations sociales effectués au cours de l'exercice (-2,0 M€).

La vente des CCGT implique une diminution de 5,3 M€.

- Provisions pour gros entretiens et démantèlements :

- Provisions pour gros entretiens :

La dotation de 1,7 M€ est relative à la provision liée à la révision décennale et général de P4B.

La vente des CCGT implique une diminution de 27,9 M€.

- Provisions pour démantèlement :

Les travaux de démantèlement se sont prolongés en 2020 pour Hornaing et Lucy (reprise de provision de -0,4 M€).

La vente des CCGT implique une diminution de 7,3 M€.

- Les autres provisions pour risques et charges :

- Les provisions pour avantages tarifaires :

La dotation aux provisions pour avantages tarifaires (43,6 M€) se décompose de la façon suivante :

- Actualisation de la provision (1,3 M€)
- Coûts des services (2,9 M€)
- Ecart actuariels lié à une baisse des taux d'actualisation (17,3 M€)
- Ajustement de la provision avantages tarifaires des années précédentes (22,2 M€)

La reprise de provision (-6,2 M€) correspond aux versements des avantages au personnel à la retraite et à la prise en compte des départs dans le cadre du projet de réorganisation.

La vente des CCGT implique une diminution de 7,6 M€.

- Provisions pour restructuration :

La reprise de -4,8 M€ correspond aux paiements du plan de départ volontaire effectués au cours de l'exercice.

La dotation de l'année correspond à la nouvelle provision pour le PSE (47,4 M€).

- Provisions pour remise en état :

Aucun travail n'a été réalisé sur l'exercice 2020.

- Provisions indemnités livraison bois :

La dotation de l'exercice de +3,8 M€ est compensée par les paiements d'indemnités réalisés durant l'année 2020 qui ont fait l'objet d'une reprise de -0,3 M€.

- Provisions pour indemnités de départ à la retraite (IDR) :

La dotation aux provisions pour indemnité retraite de l'exercice (0,2 M€) s'explique comme suit :

- Coûts des services (0,2 M€)

La reprise de provision de -3,1 M€ correspond aux versements des indemnités (-0,3 M€), aux écarts actuariels (-0,4 M€) et à la prise en compte des départs dans le cadre du projet de réorganisation (-2,5 M€).

La vente des CCGT implique une diminution de 0,5 M€.

- Provision abondement intéressement

Sans accord d'intéressement signé pour les exercices 2018-2021, aucune provision pour la période n'a été constatée.

- Provision CEJR : Compte épargne jour retraite

La dotation aux provisions pour Compte épargne jour retraite de l'exercice s'élève à 0,2 M€, compensé par les reprises liées aux écart actuariels et à la prise en compte des départs dans le cadre du projet de réorganisation (-0,3 M€).

La vente des CCGT implique une diminution de 1,1 M€.

### 2.3. DETTES

Valeurs en €	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts, dettes financières divers	12 986	12 986	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 601 786	45 419 331	-44 182 454
Dettes fiscales et sociales	69 625 757	24 639 674	-44 986 083
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 767 070	775 310	-6 991 759
Autres dettes	594 008 832	482 577 304	-111 431 528
<b>TOTAL</b>	<b>761 016 431</b>	<b>553 424 605</b>	<b>-207 591 824</b>

Le poste emprunts et dettes auprès des établissements de crédit correspond au solde des opérations bancaires non encore réalisées par la banque à la date de clôture des comptes sociaux.

La baisse des dettes (- 207,6 M€) s'explique par :

- La diminution des dettes fournisseurs (-44,2 M€) s'explique principalement par la cession des CCGT,
- La baisse des dettes fiscales et sociales (-41,9 M€) s'explique par la baisse de la provision CO<sup>2</sup> (-42,0 M€) et des charges du personnel (-5,4 M€) lié à la cession des CCGT et à la baisse de la TVA sur facture à émettre (-2,6 M€), compensé par la TVA collectée à netter de la TVA déductible (+5,2 M€), de la taxe foncière due sur la commune de St-Avoid (+1,5 M€) et de la hausse de la provision de TICFE (+0,7 M€),
- La baisse des dettes sur immobilisations (-7,0 M€) s'explique par l'acompte SIEMENS relatif à la révision des turbines des CCGT 7&8 en 2019 (-5,6 M€), ainsi qu'à la baisse des investissements engagés sur 2020 (-1,3 M€),

- La baisse des autres dettes (-111,1 M€) s'explique principalement par la diminution de la dette de cash pooling vis-à-vis de EP France SAS (-123,8 M€) et de Surschiste (-2,8 M€), compensé par la hausse de la dette de cash pooling d'Aérodis (+8,3 M), de la hausse des clients créditeurs (+3,7 M€) et de la dette fiscale sur les CCGT (+1,6 M€).
- Le netting avec le stock des provisions sur le CO<sup>2</sup> (-1,9 M€) et les CEE (-1,2 M€)

#### 2.4. COMPTES DE REGULARISATION

Valeurs en €	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Variation
Produits constatés d'avance	107 005 025	33 939 873	-73 065 152
<b>TOTAL</b>	<b>107 005 025</b>	<b>33 939 873</b>	<b>-73 065 152</b>

La baisse de -73,1 M€ s'explique par la sortie des PCA Soregies des tranches CCGT 7 & 8 (-93,8 M€), la sortie des PCA marché de capacité des CCGT (-1,9 M€) compensée par les produits constatés d'avance relatifs au marché de capacité (+22,4 M€) :

- Reprise de PCA de capacités 2020 (-11,3 M€),
- Augmentation de PCA des capacités 2021 (+31,6 M€),
- Augmentation de PCA des capacités 2022 (+2,8 M€).

#### 2.5. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES AU 31/12/2020

Valeurs en €	Au 31/12/2020	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts, dettes financières divers	12 986			
Fournisseurs, comptes rattachés	45 419 331	45 419 331		
Personnel et comptes rattachés	4 469 839	4 469 839		
Sécurité soc., autres organismes soc.	5 394 367	5 394 367		
Etat et autres collectivités	14 775 468	14 775 468		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	775 310	775 310		
Groupe et associés	473 798 755	473 798 755		
Autres dettes	8 778 549	8 778 549		
Dettes représent. titres emprunts				
Produits constatés d'avance	33 939 873	31 050 687	2 889 186	
<b>TOTAL</b>	<b>587 364 478</b>	<b>584 462 306</b>	<b>2 889 186</b>	<b>0</b>

## 2.6. DETAIL DES CHARGES A PAYER

Valeurs en K€	Au 31/12/2020
Fournisseurs, factures non parvenues	39 290
Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	325
Personnel, charges à payer	4 469
Organismes sociaux, charges à payer	3 917
Clients, avoirs à établir	876
Etat, charges à payer	6 607
TVA en attente	1 493
Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	106
Intérêts bancaires courus	
Divers, charges à payer	
<b>TOTAL</b>	<b>57 083</b>

## 2.7. DETTES SUR ENTREPRISES LIEES

Valeurs en K€	Au 31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	17 255
Autres dettes	35 337
Dettes intégration fiscale	35 029
Dettes comptes courants	438 770
<b>TOTAL</b>	<b>526 391</b>

## V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (-120 145 K€)

## 1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Ventes d'électricité	195 779	1 207 538	-1 011 759
Ventes de bois		2 055	-2 055
Ventes de cendres	583	8 654	-8 071
Ventes de charbon	2 829	0	2 829
Autres produits et activités annexes	8 516	6 145	2 370
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>207 707</b>	<b>1 224 392</b>	<b>-1 016 685</b>
Production immobilisée			
Production stockée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions	14 929	32 088	-17 159
Transferts de charges			
Autres produits d'exploitation	20 248	162 911	-142 662
<b>TOTAL</b>	<b>242 884</b>	<b>1 419 390</b>	<b>-1 176 506</b>

La diminution du chiffre d'affaires de -1 016,7 M€ s'explique par :

- La diminution des ventes à UGC (- 825,8 M€) liés à la fin du contrat TPA avec UGC en 2019,
- La diminution de la prime fixe facturée à Soregies dû à la cession des CCGT (-47,8 M€),
- La diminution des ventes à EPC (-95,7 M€) liée à la cession des CCGT,
- La baisse des ventes aux clients I&C électricité (-23,9 M€) et à la refacturation des certificats de capacités induite (-24,5 M€),
- La hausse des ventes de certificats de capacité (+14,3 M€),
- La baisse des ventes de cendres dû à la baisse d'activité (-8,1 M€),
- La vente de charbon du site de Provence lié à l'indisponibilité de la tranche 5 (+2,9 M€),
- La vente d'une partie du stock de bois en 2019 (-2,1 M€),
- La refacturation des SLA à Kernaman dans le cadre de la cession des CCGT (+4,4 M€),
- La vente de services annexes au groupe Uniper en 2019 (-1,2 M€).

La baisse des reprises sur provisions (-17,2 M€) est principalement due à la reprise des provisions pour gros entretiens de 2019 relative aux tranches charbon de Provence et Emile Huchet dont la fermeture aura lieu en décembre 2021 et pour lesquelles il n'y aura plus de révisions (-20,8 M€). Les autres variations sont dues aux reprises sur la provision pour indemnités de départ en retraite (+2,8 M€) et sur l'avantage du tarif d'électricité du statut des IEG (+5,4 M€) principalement dû à la prise en compte des départs dans le cadre du projet de réorganisation, à la reprise de la provision pour démantèlement sur Hornaing et Lucy dû aux coûts engagés en 2019 (-1,5 M€). Ces effets sont compensés par la reprise de provision pour pénalités des fournisseurs de bois constatée en 2019 (-3,4 M€)

La baisse du poste « autres produits d'exploitation » s'explique principalement par la liquidation en 2019 des positions des transactions avec Uniper pour les tranches charbon et CCGT suite au rachat de la société par le groupe EPH (-140,8 M€) et la baisse des taxes sur l'électricité relatives à la baisse des ventes aux clients I&C (-1,7 M€).

## 1.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Consommations d'autres d'approvisionnements	20 478	74 081	-53 603
Achats non stockés de matières et fournitures	160 550	1 159 400	-998 850
Sous-traitance	18 509	32 627	-14 118
Redevances de crédit-bail			
Locations et charges locatives	1 691	1 889	-198
Entretien et réparations	7 082	23 828	-16 746
Primes d'assurance	2 311	4 689	-2 377
Etudes et recherches	6	196	-190
Services extérieurs divers	8 170	8 597	-427
Personnel extérieur à l'entreprise	374	96	278
Honoraires	5 478	4 916	562
Frais de déplacements, missions, réceptions	296	478	-182
Autres charges externes	398	848	-449
Impôts et taxes	12 530	18 434	-5 904
Charges de personnel	39 575	52 128	-12 553
Autres charges d'exploitation	21 968	33 372	-11 404
Dotations aux amortissements et aux provisions	63 611	63 857	-246
<b>TOTAL</b>	<b>363 029</b>	<b>1 479 436</b>	<b>-1 116 408</b>

La diminution du poste « consommations d'autres approvisionnements » (-53,6 M€) est due principalement à la restitution du CO<sup>2</sup> (-42,4 M€), à la baisse de la consommation de charbon (-7,1 M€) et de bois (-6,0 M€) liée à la baisse d'activité, compensé par le netting des coûts sur le CO<sup>2</sup> (+2,9 M€) et sur les CEE (+0,5 M€).

La baisse du poste « achats non stockés » (- 998,9 M€) s'explique principalement par :

- La diminution des achats d'électricité ARENH (-16,7 M€) suite à la baisse des ventes clients,
- La diminution des achats de gaz (-115,5 M€) liée à la cession des CCGT,
- La diminution des achats à UGC lié à la sortie du contrat TPA en 2019 (-774,4 M€),
- La liquidation en 2019 des positions des transactions avec Uniper pour les tranches charbon et CCGT suite au rachat de la société par le groupe EPH (-97 M€)
- Le SWAP gaz (+9,6 M€) liée à la cession des CCGT.

La diminution du poste « sous-traitance » s'explique par la diminution des coûts d'exploitation des cendres et à la cession des CCGT (-14,1 M€).

La diminution des entretiens et réparations (-16, 7 M€) s'explique par la cession des CCGT (-12,3 M€) et par une baisse des coûts engagés sur les autres tranches d (-4,5 M€).

La diminution des primes d'assurances (-2,4 M€) s'explique principalement par la cession des CCGT.

L'augmentation du poste « services extérieurs divers » (-0,4 M€) s'explique principalement par la hausse des coûts des refacturations des SLA (+3,3 M€), des SLA avec Kernaman (+0,4 M€) et des autres couts annexes (+0,1 M€). Ces augmentations sont compensées par les managements fees avec UGC en 2019 (-1,5 M€), par les SLA avec le groupe Uniper (-1,0 M€) et par la baisse des coûts sur le transport de l'électricité du fait de la baisse d'activité (-2,7 M€).

La hausse des honoraires (+0,6 M€) est due aux coûts engagés sur 2020 pour le projet « Prune » (+2,0 M€), à Illico (+0,2 M€), à la demande d'expertise du CSE dans le cadre du PSE (+0,2 M€) et aux frais de formation du personnel (+0,2 M€).

La baisse des impôts et taxes (-5,9 M€) est liée principalement à la cession des CCGT.

La baisse des charges de personnel (-12,6 M€) est liée principalement à la diminution du nombre des salariés dû à la cession des CCGT et aux départs.

La baisse des autres charges d'exploitation (-11,4 M€) s'explique principalement par la baisse des charges relatives à la TICFE (-1,6 M€) liée à la baisse du chiffre d'affaires des clients électricité, la baisse des charges de certificats de capacité (-3,3 M€), par la baisse des charges liées au CO<sup>2</sup> (-2,9 M€) et par le netting des coûts sur le CO<sup>2</sup> (-2,9 M€) et sur les CEE (-0,5 M€).

La variation des dotations aux amortissements et provisions (-0,2 M€) est globalement due à :

- La baisse des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles suite à la cession des CCGT (-5,2 M€)
- La dépréciation du stock de charbon (+27,5 M€)
- La diminution des dotations sur provisions avantages Electricité/Gaz IEG, engagements sociaux et la retraite IDR principalement lié aux écarts actuariels et aux actualisation (-3,3 M€),
- La baisse des dotations provisions pour grosses réparations (-2,1 M€),
- L'augmentation de la dotation de la provision pour pénalités des fournisseurs de bois (+2,4 M€)
- La provision pour litige avec UGC sur la facturation du TPA du premier semestre 2019 (-16,4 M€) et les provisions des fournisseurs de bois constatées en 2019 (-3,0 M€).

**2. RESULTAT FINANCIER (6 866 K€)****2.1. PRODUITS FINANCIERS**

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Produits financiers de participations	7 555	838	6 717
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	117	30	86
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change	3		3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL</b>	<b>7 674</b>	<b>868</b>	<b>6 806</b>

**2.2. CHARGES FINANCIERES**

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Dotations financières aux amortissements et provisions	8	88	-80
Intérêts et charges assimilées	523	1 502	-979
Différences négatives de change	277	0	277
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL</b>	<b>808</b>	<b>1 590</b>	<b>-782</b>

Le résultat financier s'élève à (+ 6,9 M€) contre (-0.7 M€) en 2019, d'où une augmentation de (+7.6 M€), principalement composée :

- d'une augmentation des produits financiers liée à l'augmentation de la distribution de dividendes de Surchiste (+6.7 M€),
- D'une baisse des charges d'intérêts (+1.0 M€) due à la baisse des taux d'intérêts et à la baisse de la dette de la société lié à la vente des CCGT.

**3. RESULTAT EXCEPTIONNEL (21 285 K€)****3.1. PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57		57
Produits exceptionnels sur opérations en capital	703 664	673	702 992
Reprises sur provisions et transferts de charges	256 495	388 728	-132 233
<b>TOTAL</b>	<b>960 216</b>	<b>389 401</b>	<b>570 816</b>

**3.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Valeurs en K€	2020	2019	Variation
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 167	2 185	-1 019
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	731 057	56	731 001
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	206 707	170 672	36 035
<b>TOTAL</b>	<b>938 931</b>	<b>172 914</b>	<b>766 017</b>

Le résultat exceptionnel (+21,3 M€) est constitué de :

- La plus-value de cession des centrales CCGT (+11,3 M€)
- La reprise de provision des dépréciations restante des centrale CCGT (+42,4 M€),
- La reprise des dépréciations des centrales, nette des nouvelles dotations (+120,8 M€) compensé par les amortissement exceptionnels (-120,4 M€),
- La reprise sur amortissements dérogatoires liée à la désulfuration et dénitrification de Provence 5 et CEH 6 (+21,8 M€),
- La provision pour réorganisation (-47,4 M€),
- Ajustement de la provision avantages tarifaires des années précédentes (-22,2 M€),
- La reprise relative aux paiements liés au plan de départs volontaires (+5,4 M€)
- Vente du fonds de commerce du business sales à Illico incluant les droits de marché de capacité (+11,7 m€)
- Les coûts engagés suite au litige sur la participation (-0,5 M€)
- Des pénalités versées aux fournisseurs concernant le retard de livraison de bois (-0,9 M€).

#### 4. IMPOTS SUR LES SOCIETES

Valeurs en €	Résultat avant impôt	Impôt Théorique	Report Déf. Imputé	Impôt du	Résultat Net Théorique	Résultat Net Comptable
Résultat courant	-113 278 262		0		-113 278 262	-113 278 262
Résultat exceptionnel	21 284 882	5 959 767	-5 959 767	0	15 325 115	21 284 882
<b>TOTAL</b>	<b>-91 993 380</b>	<b>5 959 767</b>	<b>-5 959 767</b>	<b>0</b>	<b>-97 953 147</b>	<b>-91 993 380</b>

Il n'existe pas de montants significatifs des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt à la clôture (situation fiscale latente). Le taux appliqué est de 28,00 %.

#### 5. CHARGES ET PRODUITS SUR LES ENTREPRISES LIEES

Valeurs en K€	Au 31/12/2020
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	-72 030
Autres produits	-4 661
Achats et variations des stocks	96 315
Autres charges externes	11 818
Autres charges	758
Produits financiers	-7 669
Charges financières	800
Produits exceptionnels	-11 683
Charges exceptionnelles	0
Intégration fiscale : produits	0
Intégration fiscale : charges	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 648</b>

## VI. INFORMATIONS DIVERSES

1. EFFECTIFS MOYENS

Contrats	Exercice 2020	Exercice 2019	Variation
CDI	320	446	-126
CDD	6	3	3
Apprentis & contrats professionnels	3	10	-7
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>459</b>	<b>-130</b>

L'effectif moyen de la société a diminué de 130 salariés. Cette diminution est liée aux départs du plan de départs volontaires et à la cession des CCGT.

2. ENGAGEMENTS HORS BILAN2.1. ENGAGEMENTS DONNES

Nature	Site	Bénéficiaire	Echéance	Montant
Acte de caut.solidaire	Centrale Saint Avold	Préfecture de Moselle	30/06/2022	429 462
Acte de caut.solidaire	Centrale Saint Avold	Préfecture de Moselle	30/06/2022	3 291 996
Acte de caut.solidaire	Provence	Préfecture des Bouches du Rhône	31/12/2022	2 802 528
Acte de caut.solidaire	Centrale de Lucy	Préfecture Saône et Loire	31/12/2022	329 448
Garantie première demande	CDC - ARENH	Caisse des Dépôts et Consignations	31/01/2022	7 910 280
Garantie première demande	RTE	RTE	01/09/2021	3 200 000
Garantie première demande	Douanes	Douanes	unlimited	100 000
Acte de caut.solidaire	Centrale d'Hornaing	Préfecture du Nord	31/12/2022	193 984
<b>TOTAL</b>				<b>75 810 656</b>

2.2. ENGAGEMENTS RECUS

Nature	Site	Bénéficiaire	Echéance	Montant
Garantie à première demande	Frinergy	Financière Saint Louis	31/12/2022	375 000,00
<b>TOTAL</b>				<b>375 000,00</b>

2.3. INSTRUMENTS DE TRESORERIE

Dans le cadre de la gestion de couverture relatifs aux fluctuations de cours de matières premières, la société a contracté sur le marché de gré à gré les instruments suivants, éligibles à la comptabilité de couverture.

	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		TOTAL	
	Nominal (€)	Juste valeur (€)	Nominal (€)	Juste valeur (€)	Nominal (€)	Juste valeur (€)	Nominal (€)	Juste valeur (€)
Electricité	-34 799 434,78	-5 121 732,95	188 449,49	-7 343,45			-34 610 985,29	-5 129 076,40
Charbon	2 791 230,00	687 365,00					2 791 230,00	687 365,00
<b>Total</b>	<b>-32 008 204,78</b>	<b>-4 434 367,95</b>	<b>188 449,49</b>	<b>-7 343,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-31 819 755,29</b>	<b>-4 441 711,40</b>

La valeur nominale des instruments de couverture ne tient pas compte du sens de l'opération (achat ou vente) et sont présentés en valeur absolues. Toutes les opérations s'additionnent.

### 3. CONSOLIDATION ET INTEGRATION FISCALE

#### 3.1. **IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE**

La société consolidante est EP Holding dont le siège social se trouve à l'adresse suivante :  
Pařížská 26, 110 00 Prague 1 (République Tchèque).

La méthode de consolidation est la méthode d'intégration globale.

Dans la mesure où GAZELENERGIE GENERATION SAS fait partie d'un ensemble plus grand d'entreprises au sein duquel elle est incluse et que les comptes de la société consolidant, EP Holding, sont certifiés selon la législation à laquelle cette dernière est soumise, GAZELENERGIE GENERATION SAS est exemptée de présenter des comptes consolidés.

#### 3.2. **INTEGRATION FISCALE**

La société GAZELENERGIE GENERATION SAS fait partie du périmètre d'intégration fiscale dont la société EP France S.A.S est la société tête d'intégration.

Au 31/12/2020, GAZELENERGIE GENERATION a un résultat fiscal de - 202 892 770 €.

Le déficit fiscal reportable cumulé au 31/12/2020 est de 1 124 694 163 €.

### 4. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat.

### 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'ensemble des conséquences sur la situation financière future, et les résultats à venir, ne peut être à ce jour appréhendés, compte tenu de l'évolution toujours en cours de cette crise sanitaire liée au COVID-19.

### 6. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Valeurs en K€	Capital	Capitaux Propres (hors capital)	% capital détenu	Valeur des titres brute	Valeur des titres nette	C.A HT 2020	Résultat 2020	Dividendes encaissés 2020
<b>1. Filiales</b>								
Surschiste	2 488	7 415	100	3 383	3 383	16 625	2 022	7 555
AERODIS	253	40 317 788	99,98	37 864	37 864	13 361	7 818	
Illico	1 200		100	1 200	1 200	0	0	
<b>2. Participations</b>								
Société des Eaux de l'Est	5 508	10 578	25	2 683	2 683	18 947	-3 847	

The logo for GazelEnergie features the word "Gazel" in a blue sans-serif font and "Energie" in a green sans-serif font. The letter "E" in "Energie" is stylized with a white horizontal bar. The logo is set against a blue background with several thin, curved white lines that sweep across the page.

**GazelEnergie**

**GAZELENERGIE GENERATIONSAS  
9 RUE DU DEBARCADERE  
CS90038  
92700 COLOMBES  
FRANCE**